



Unir Pour Réussir

Notre Programme

Sommaire

- | | |
|--|--|
| <i>I. Programme de l'UPR..02</i> | <i>IX. Fiscalité..61</i> |
| <i>II. Vers la constituante..09</i> | <i>X. Emploi..75</i> |
| <i>III. Droits de l'homme..13</i> | <i>XI. Agriculture..121</i> |
| <i>IV. Affaires religieuses..15</i> | <i>XII. Tourisme..157</i> |
| <i>V. Santé..17</i> | <i>XIII. Développement durable..175</i> |
| <i>VI. Education..31</i> | <i>XIV. Culture au cœur du projet..185</i> |
| <i>VII. Une institution judiciaire..43</i> | <i>XV. Sécurité..212</i> |
| <i>VIII. Economie..51</i> | |

L'Union Populaire Républicaine (UPR) est une plateforme regroupant des tunisiens de sensibilités et d'horizons divers fédérés par leur attachement à la république comme le précepte idéal de gouvernance du peuple tunisien et ce, pour les principes d'égalité qu'elle consacre entre les citoyens indépendamment de leurs sexes et leurs origines sociales ou régionales. Les membres de L'UPR se rencontrent autour de la citoyenneté tunisienne et leur fidélité exclusive à la Tunisie en dehors de toute allégeance extérieure.

L'UPR salue la mémoire des Tunisiens glorieux qui ont porté haut ses couleurs, bâti sa renommée et sacrifié leurs vies pour la sauvegarde de sa souveraineté et de sa dignité. Les membres de l'UPR fiers d'être tunisiens, font le serment de sauvegarder la Tunisie afin de la transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.

L'UPR est résolument au service du tunisien, fier de son histoire, ancré dans ses valeurs, ouvert au monde et à l'autre et épanoui dans un pays souverain.

L'UPR défend les libertés dans une société ouverte et solidaire, une économie d'entreprise basée sur le fruit du travail où la priorité est donnée aux tunisiens. L'UPR est nationaliste, sans racisme ni xénophobie.



Le Logo



Le bleu : pour marquer notre attachement à la pensée libérale

Le rouge : pour souligner notre ancrage social.



Les personnages, regroupés dans un cercle unitaire, soutiennent l'emblème de la Tunisie en portant haut ses couleurs.

→ La multitude de personnages montre notre ouverture aux autres, dans une société plurielle mais solidaire.

L'UPR est un mouvement politique respectueux de **la Constitution Tunisienne**, des valeurs **arabo-musulmanes** et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme fondée sur les valeurs de **justice, de solidarité, de dignité et d'égalité**.

Les axes majeurs du programme de l'UPR

L'UPR s'en tient aux préceptes de la constitution tunisienne de façon ferme et définitive en tant que formulation de la volonté du peuple tunisien et œuvre résolument à sa sauvegarde.

L'UPR considère que la séparation des pouvoirs assurant l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et l'organisation d'élections libres et transparentes offre les garanties nécessaires et indispensables pour une vie politique émancipée.

L'UPR milite pour instaurer les libertés dans son esprit universel en tant qu'entité et valeur indivisible qui ne supporte aucune partition.

Elle constitue un droit absolu de tous les tunisiens tant qu'elle ne met pas en péril les valeurs de la république.

L'UPR œuvre pour la liberté de croyance et d'exercice des cultes en dehors de toute interférence de l'Etat. L'Etat ne peut ni entraver ces libertés ni contraindre les tunisiens à adopter une orientation religieuse ou spirituelle quelle qu'elle soit ou d'être objecteur de conscience.

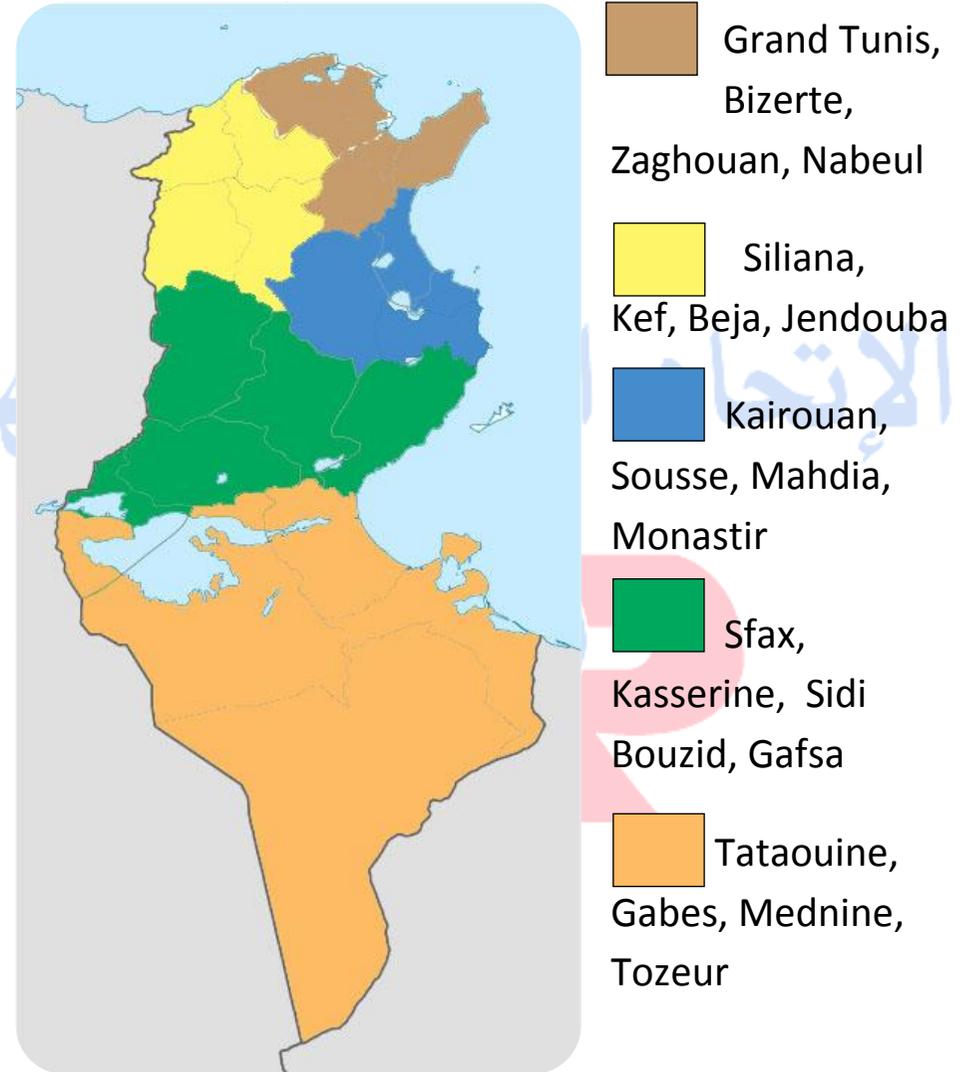
L'UPR considère que l'Etat doit veiller à assurer la liberté de croyance et la considérer comme l'une de ses priorités absolues.

L'UPR milite en faveur de la sauvegarde des acquis de la femme tunisienne comme cela a été adopté par le code du statut personnel auquel l'UPR est fermement attachée comme elle l'est à la constitution de la république. L'UPR considère que le code du statut personnel n'assure pas à lui seul la totale liberté de la femme. Des mesures et des législations d'accompagnement sont

indispensables afin d'accorder à la femme sa pleine liberté et ses pleins droits. L'UPR déclare qu'elle œuvre pour l'égalité effective des tunisiens.

L'UPR milite pour l'égalité sociale et une répartition équitable de la richesse nationale entre les régions et les différentes couches de la population. Une des priorités de L'UPR est que tous les tunisiens bénéficient de toutes les prestations et de tous les services qu'assure l'Etat.

L'UPR propose de prôner une décentralisation de l'Etat et de ses structures en créant 5 régions avec leurs assemblées régionales et leurs conseils régionaux qui auront en charge le développement régional, contenir la fonction des gouverneurs et des délégués dans un rôle strictement administratif.



L'UPR est résolument attachée à la liberté d'entreprendre qui doit rester le moteur principal de l'action économique mais ceci ne saurait dispenser l'Etat d'être un élément régulateur et un intervenant d'appoint en cas de défaillance de la libre entreprise ; afin d'assurer une stabilité socio-économique ponctuelle ou régionale.

Défendre une imposition fiscale plus équitable en revoyant notre système fiscal et en supprimant les taxes superflues.

Défendre une écologie raisonnable mais nécessaire, en assurant l'indépendance énergétique de notre pays en soutenant les alternatives énergétiques.

L'UPR considère que les tunisiens ont la priorité absolue et bénéficient des opportunités offertes avant quiconque. L'Etat est par ailleurs, garant de l'égalité des chances qui doit s'offrir aux tunisiens.

Offrir une sécurité accrue à la population en réaffirmant l'autorité de notre police et la suprématie du droit en donnant les moyens à la justice d'être plus rapide, plus moderne et plus efficace.

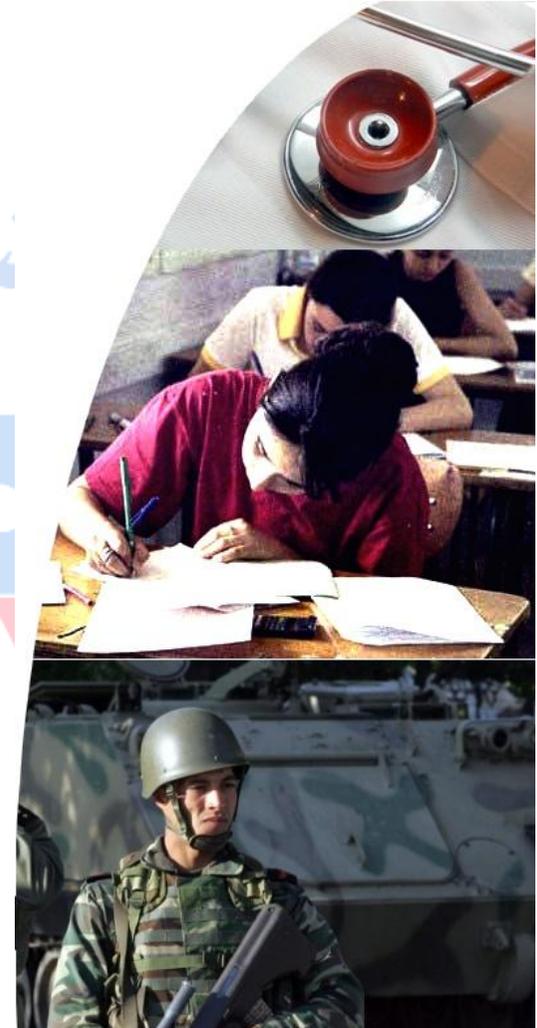


L'UPR considère que la défense de la patrie et sa sauvegarde est de la responsabilité de tous les tunisiens hommes et femmes. L'UPR appelle à ce que l'armée nationale soit constituée d'un noyau de professionnels, épaulé en cas de besoin d'une défense populaire comprenant tous les tunisiens âgés de moins de 50ans.

L'UPR milite pour l'universalité de l'enseignement et des prestations sanitaires et leurs gratuités dans les structures de l'Etat et pour tous les tunisiens quelque soient leurs situations sociales.

Rénover l'enseignement en revenant aux valeurs de base qui font de l'école un lieu de savoir et une école d'apprentissage de citoyenneté. Promouvoir l'excellence, en récompensant le mérite et l'effort.

L'UPR considère que la politique étrangère doit traduire l'attachement des tunisiens à la dignité et au respect mutuel. La Tunisie devrait être un facteur de stabilité et de paix et un soutien indéfectible aux causes justes.



L'UPR ne croit pas aux idéologies et aux solutions importées. Elle considère que la Tunisie est singulière au vu de ses spécificités historiques, sociales, culturelles et économiques et nécessite des solutions et une organisation compatible avec la réalité du pays et des aspirations du peuple. Ceci n'est possible que par l'instauration de mécanismes permettant d'activer les réseaux de

l'expression et de la volonté populaire. Les élections doivent être considérées comme procuration provisoire de la volonté populaire qu'il peut récupérer à tout moment lors des décisions majeures où en l'absence d'une majorité absolue dans les cercles de décision.

Placer le citoyen au centre des décisions en lui donnant la parole par le biais des consultations populaires et en introduisant le référendum national et régional dans la nouvelle Constitution.





Vers la constituante

Le 23 Octobre 2011, les tunisiens éliront une assemblée constituante, la seconde dans l'histoire de la république tunisienne.

L'une des tâches majeures de cette assemblée sera de choisir une nouvelle répartition du pouvoir politique entre les différentes institutions.

L'UPR a perçu l'appel d'une frange de la population tunisienne pour une nouvelle constitution comme un désir de couper la route devant une nouvelle dictature. Trop longtemps, la constitution de 1959 a été considérée comme l'instrument qui a permis l'éclosion de l'absolutisme.

Il n'est malheureusement de garant contre la dictature que la volonté populaire de s'en

affranchir. Tous les textes aussi prévoyants soient-ils ne peuvent nous prémunir contre ce mal.

Toutefois, l'UPR propose un régime de gouvernement mixte ni présidentiel ni parlementaire en veillant à ne pas fragiliser le fonctionnement de l'Etat et l'enfreindre par une grande division des pouvoirs tout en évitant de regrouper tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne.

L'UPR propose :

- Une assemblée nationale élue au suffrage universel, de sa majorité émanera un gouvernement et un chef de gouvernement nanti de tous les pouvoirs sauf les portefeuilles de la défense et des affaires étrangères.

- Un président de la république élu également au suffrage universel pour avoir suffisamment de légitimité, et responsable de la défense nationale et des affaires étrangères donc garant de la stabilité de l'Etat et de sa continuité si le vide venait à se créer.
- Une commission de la sécurité nationale au sein de l'assemblée jouant le rôle d'inspection externe du ministère de l'intérieur qui aura pour but de surveiller l'action de ce département et d'être saisie par les citoyens pour enquêter sur les abus immatériels ou non qualifiés.

En vue de rapprocher la gestion des affaires publiques du citoyen et notamment en matière de développement et de décentraliser les décisions, L'UPR propose :

- La création de 5 grandes régions :

Selon la répartition suivante :

- Région I : Grand Tunis, Nabeul, Bizerte, Zaghouan.
- Région II : Béja, Jendouba, Kef, Siliana.
- Région III : Sousse, Monastir, Mehdia, Kairouan.
- Région IV : Gafsa, Sidi Bouzid, Kasserine, Sfax.
- Région V : Gabès, Kebili, Tozeur, Médenine, Tataouine.

Chaque région aura un parlement régional élu qui élira à son tour un conseil régional qui désignera son président.

Le parlement régional joue un rôle de contrôleur vis-à-vis du conseil et n'est pas compétent à légiférer. Les lois sont uniques, celles de la république, et sont de la compétence du parlement national.

Le conseil régional est souverain et n'a de compte à rendre qu'au parlement régional. Ses seules attributions sont le développement régional dans les limites du budget qui lui a été alloué par le pouvoir central.



الإتحاد الشعبي الجمهوري



Les droits de l'homme et les libertés

WWW.UPR.TN

Le sursaut révolutionnaire des tunisiens est venu souligner l'attachement de notre peuple à des valeurs universelles autour desquelles se bâtissent la dignité et la citoyenneté.

Plus que jamais la vigilance est nécessaire pour consolider et préserver les assises de cet édifice que sont les droits de l'Homme. L'ensemble des libertés fondamentales qui le constitue sont des acquis et nous les considérons comme une entité globale et indivisible reposant sur :

- Le legs universel des droits de l'Homme tel qu'énoncé par la déclaration universelle ;
- La liberté de culte et l'éviction des interprétations religieuses personnelles ou doctrinales de l'espace publique.

L'UPR milite pour que :

- Chaque tunisien et tunisienne soit libre de pratiquer la religion de son choix en toute liberté et de la manière qu'il juge adéquate ;
- Reconnaît en l'Islam la religion de la majorité des tunisiens et qu'il convient que le calendrier administratif soit aménagé de sorte à respecter son événementiel ;
- Les vêtements qui ne permettent pas l'identification des personnes qui les portent soient interdits dans l'espace public ;
- L'école demeure un endroit de mixité où se construit la citoyenneté et où les cours d'éducation physique, d'éveil et de sciences soient dispensés à tous ;
- La gestion des lieux de culte et la nomination des prêcheurs soient confiées à un haut conseil aux affaires religieuses (HCAR).



الإتحاد

Les Affaires Religieuses

Tout en insistant encore sur la liberté du culte et la garantie de son exercice par l'Etat, l'UPR propose de :

- Confier la gestion des lieux de culte à un ministère des affaires religieuses placé sous la direction d'un **Haut conseil aux affaires religieuses** (HCAR) dont le ministre en fonction assurera la direction. Il est constitué de docteurs en religion élus par leurs paires.
- Le HCAR nême les prêcheurs parmi le corps des diplômés de l'université Ezzitouna, qui auront les

garanties professionnelles des magistrats et dont le HCAR assurera vis-à-vis d'eux le rôle que joue le conseil supérieur de la magistrature vis-à-vis des juges.

- Le HCAR veillera à la neutralité du discours religieux et évitera son immixtion dans la vie politique.

L'UPR propose de :

- Surseoir à la fonction de grand Mufti et de confier ses prérogatives au dit conseil (HCAR).



Santé Pour Tous

Des soins de santé de qualité et accessibles à tous

« La santé n'a pas de prix », entend-on souvent, elle a pourtant un coût, et un coût important. L'UPR entend non seulement améliorer la situation des grands malades, en leur donnant accès à des soins encore meilleurs et moins chers, mais également diminuer le coût de ces soins qui concernent tous tôt ou tard : les prothèses auditives, les lunettes, les appareils dentaires... autant de dispositifs courants, nécessaires, et pourtant encore beaucoup trop onéreux.

Etat des lieux :

Se référant au budget et l'état de 2010 relatif au secteur de la santé publique et qui est globalement de 1.108,5 milliards de dinars, il a été établi que :

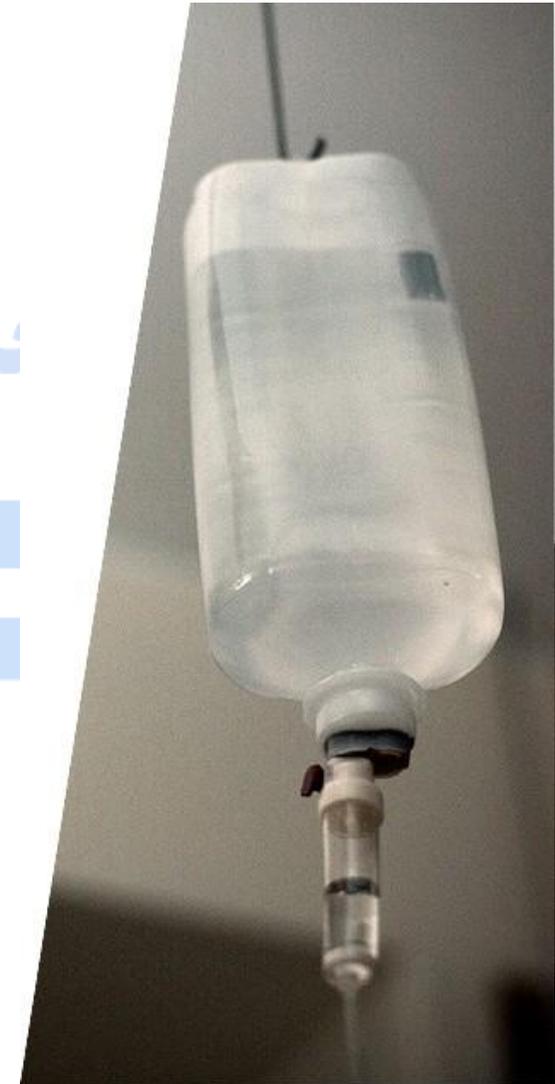
- 912 millions de dinars correspondent à l'enveloppe salariale.
- 73 millions de dinars aux frais de fonctionnement essentiellement en termes de médicaments.

Par ailleurs, il est utile de savoir que :

- 43% de la masse des médicaments est utilisée dans le secteur public, La participation des ménages dans les dépenses de santé est d'environ 50%,
- La part des médicaments génériques dans les hôpitaux est d'environ 50%,
- Le secteur public emploie 60% du corps médical

- Le secteur public constitue 95% en capacité de lits.

L'UPR milite pour l'égalité sociale entre les citoyens tunisiens. A cet effet, l'UPR propose la gratuité de la santé dans le



secteur public sur simple présentation de la CIN.

L'UPR propose de :

- Déplacer la 1^{ère} ligne de consultation sur un programme, pouvant s'étaler sur plusieurs années, pour qu'elle soit assurée au niveau des 2070 centres de soins de base (dispensaires) par des médecins spécialistes et des médecins compétents. Pour cela, une mise à niveau de ces centres s'impose en termes de gestion, de bâtiments, des équipements, de consommables et de personnel humain.

- Etablir un réseau informatique qui permet de répertorier les fichiers des malades afin de contrôler la gestion du médicament et d'assurer sa traçabilité, ce qui permet de réduire les dépenses de santé.

الإتحاد الشعبي الجمهوري

- Etablir une liste de médicaments essentiels à partir de la nomenclature de l'OMS qui en compte 350, en se basant sur des médicaments génériques de qualité et en encourageant l'industrie pharmaceutique nationale à travers la suppression de la TVA de 6% sur l'importation des matières premières.

- Ouvrir les perspectives pour des promotions des médecins généralistes pour accéder à des compétences et des spécialités.

- Définir la voie de la promotion pour les médecins et les cadres paramédicaux par l'instauration d'une nomination à une fonction, sur la base d'un concours et présentation d'un dossier, réévaluable tous les cinq ans et ce, pour toutes les fonctions.

- Pour le secteur privé, instaurer 2 types de consultations :

- L'une assurée par la CNAM et dont le montant est entièrement à la charge de celle-ci, mais qui ne donne droit qu'aux produits homologués par les structures

publiques dans le cadre de la nomenclature hospitalière.

- Une seconde consultation entièrement libre, à la charge du patient et de son assurance.
- Proposer un Numerus Clausus national des médecins de libre pratique.

Favoriser la médecine de proximité

La médecine de proximité souffre, à certains endroits, d'une pénurie de praticiens généralistes, ce qui nuit notamment à la bonne organisation des gardes médicales. Afin de garantir des soins optimaux pour chaque patient, l'UPR propose de :

- Promouvoir activement le dossier médical global (DMG), qui encourage le patient à

consulter son médecin détenteur de son dossier et lui permet de bénéficier d'un meilleur suivi médical et de consultations moins chères.

- Valoriser le concept de médecine de famille.

démarre ou en l'absence de procédure de la firme, lorsqu'il existe suffisamment de données cliniques sur le terrain montrant l'efficacité d'un nouveau médicament pour lequel on ne trouve pas d'alternative.

Diminuer le prix des médicaments

1. Accélérer le remboursement des médicaments innovants :

Pour l'UPR, il faut :

- Rendre le remboursement effectif le plus vite possible après décision de la Commission médicale des médicaments ;
- Permettre autant que possible le remboursement de traitements innovants dès que la procédure d'enregistrement

2. Continuer à responsabiliser les acteurs de la santé

Afin de pouvoir financer de nouvelles améliorations de notre système de santé et de limiter le coût des médicaments pour les malades, l'UPR encourage la consommation de médicaments bon marché via plusieurs leviers :

- Demander aux médecins de se conformer à la prescription du médicament le moins

cher dans sa catégorie prenant ainsi en compte l'aspect « coût du traitement ».

- Demander à tous les médecins de prescrire au moins la moitié des médicaments hors brevet sous le nom de la molécule ;
- Demander aux pharmaciens et aux hôpitaux de délivrer un médicament se trouvant dans le groupe des médicaments les moins chers ;
- Encourager les mutuelles à exercer leur rôle de protection du patient en l'informant, de manière directe si nécessaire, des alternatives moins chères.

Mieux prévenir la maladie

Puisque « prévenir vaut mieux que guérir »,

L'UPR propose :

- D'offrir à chaque citoyen, à partir de 40 ans, le droit à une consultation gratuite de prévention et d'évaluation précoce des risques de santé, assurée par le médecin traitant au travers d'un module de prévention intégré dans le dossier médical global ;
- D'améliorer le remboursement du vaccin contre la grippe saisonnière pour les groupes à risques (personnes âgées, malades chroniques, etc.) ;

Voir et entendre à prix raisonnable

Voir et entendre ne sont pas des luxes ! Un déficit de l'ouïe ou de la vue est un handicap quotidien. Pour L'UPR, il est important de rendre lunettes et appareils auditifs plus abordables :

- Mieux rembourser les lunettes : il faut étendre les critères de remboursement et adapter le dispositif de remboursement en fonction de l'évolution technologique des verres de lunettes.
- Mieux rembourser les appareils auditifs : comme les lunettes, L'UPR propose d'abaisser le seuil de remboursement et de rembourser systématiquement les nouvelles prothèses.

Allez chez le dentiste sans craindre pour son portefeuille

Les soins dentaires restent encore le « parent pauvre » de la santé

L'UPR propose de :

- Décider la gratuité des soins dentaires pour les moins de 18 ans.
- Mieux rembourser les appareils dentaires et les rendre gratuits pour les moins de 18 ans ;
- Rembourser les extractions de dents pour tous les patients ;
- Rendre plus



accessible le traitement parodontal (traitement des gencives), ce qui permettra d'éviter nombre d'extractions, de prothèses ou d'interventions chirurgicales.

Mieux Lutter contre le cancer, les maladies chroniques, maladies rares

UN PLAN CANCER

L'UPR propose de :

- Mettre en place un soutien spécifique pour chaque patient au moment de l'annonce du diagnostic du cancer ;

- Mettre en place, à destination des professionnels, une formation à la communication et à la psychologie ;

- Définir et financer un programme de soins pédiatriques contre le cancer ;

- Améliorer le dépistage et le



diagnostic précoce du cancer du sein, notamment pour les femmes à risque ;

- Améliorer le dépistage et l'accompagnement des personnes à risque de prédisposition génétique au cancer.
- Organiser des campagnes de vaccination et de dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal pour les populations à risque ;
- Identifier et prévenir les facteurs de risques environnementaux, tout particulièrement pour les enfants ;
- Porter une attention particulière aux types de cancers qui nécessitent une prise en charge et une infrastructure spécialisée, tels

que les tumeurs cérébrales, les tumeurs de type sarcome ;

- Améliorer la qualité de vie et le soutien aux patients, prise en charge de la douleur...

Mieux prendre en charge les maladies chroniques

L'UPR propose de :

- Créer un statut de « malades chroniques » afin de les aider à faire face à leur besoins spécifiques et notamment aux frais importants auxquels ils sont fréquemment confrontés ;

- Rembourser les médicaments afférents à la pathologie de base.
- Identifier les besoins de prise en charge spécifique à certaines maladies chroniques comme les affections rhumatismales inflammatoires.

Les maladies rares

- Rendre plus accessibles les traitements des maladies rares
- Trop souvent isolés, trop souvent négligés par la recherche des firmes pharmaceutiques, trop souvent confrontés à des factures de soins insupportables, les patients souffrant d'une maladie rare méritent une attention particulière.



Faciliter la vie des personnes en situation de handicap

L'UPR propose de :

- Créer un service des maladies orphelines
- mieux rembourser les médicaments orphelins ;
- favoriser l'accès aux nouvelles thérapies ;
- mieux former et informer les professionnels de la santé.

L'UPR propose de :

- Faciliter et exonérer l'importation des voiturettes électriques ;
- Mettre en place un service de conseil indépendant visant à orienter la personne en situation de handicap vers un matériel de bon rapport qualité prix adapté à sa réalité quotidienne ;
- Mieux rembourser le matériel d'incontinence.

Prévenir et faire face à la démence sénile

Pour garantir une meilleure qualité de vie aux aînés victimes de démence,

l'UPR propose de :

- ✓ Former les médecins généralistes au dépistage et au traitement de la démence ;
- ✓ Mieux coordonner l'action des différents professionnels qui s'investissent dans les

soins aux personnes souffrant de démence (médecins généralistes, cliniques de la mémoire, programmes de soins gériatriques, soins à domicile ...);

- ✓ Augmenter la capacité d'accueil dans les maisons de repos dont certaines seront spécialisées dans les soins aux personnes souffrant de démence ;

✓ Promouvoir des activités qui stimulent et maintiennent les personnes atteintes de démence en mouvement.



الإتحاد



Projet de programme de l'école d'avenir

La Tunisie a accompli tout au long des cinquante dernières années des efforts remarquables pour concrétiser progressivement l'objectif de l'éducation pour tous. D'ailleurs, elle consacre, en moyenne et par an, près de 6% du PIB au domaine de l'éducation.

La loi du 23 juillet 2002 dite « d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire » énonce que « l'éducation est une priorité nationale¹ » et que l'enseignement est « un droit fondamental² » et « un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité³ », cette loi réaffirme les principes de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement et confirme l'égalité des chances dans la jouissance du droit à l'éducation et place l'élève au centre de l'action éducative, de façon à

ce qu'elle soit en conformité avec les conventions internationales.

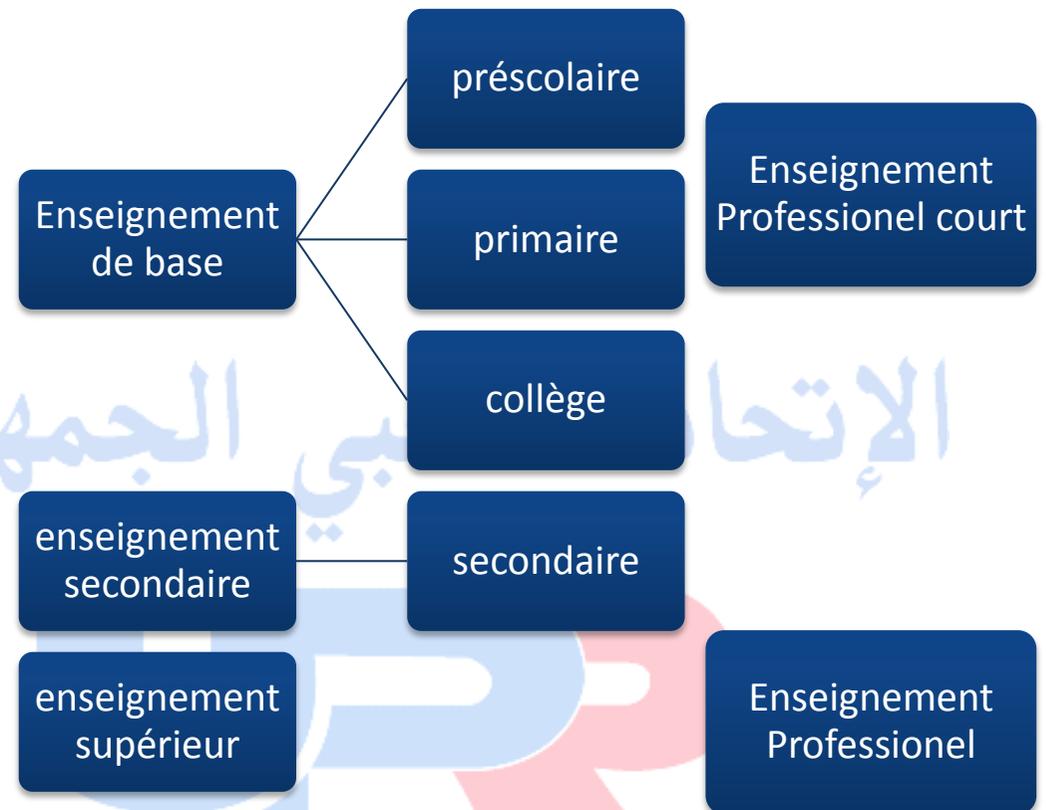
Or, la réalité prouve que les familles supportent un lourd fardeau lié à la scolarité dans tous ses niveaux et que la gratuité énoncée plus haut est illusoire.

Malgré les dispositions prises par cette loi pour améliorer la qualité de l'éducation, la réalité reste toujours en deçà des aspirations de la collectivité nationale.

Comment améliorer les dispositifs éducatifs et pédagogiques mis en place pour favoriser réellement l'égalité des chances à l'école et améliorer les niveaux des acquis ?

L'UPR considère qu'il n'est pas du rôle du politique de s'immiscer dans les programmes d'enseignement ni des aspects pédagogiques de la question, tout cela est du ressort des professionnels qui devront rester les seuls maîtres à bord pour décider des orientations et des choix. Ainsi nous nous sommes abstenus d'émettre un avis sur le système LMD pourtant décrié par tous sur lequel nous laissons au cadre enseignant toute la latitude pour se prononcer sur son abrogation ou son maintien.

Nous proposons un système éducatif ouvert et intermittent, selon le schéma qui suit :



Développement de l'encadrement en matière de santé de l'enfant.

I. L'enseignement de base

1. Le préscolaire :

Installation des classes préparatoires gratuites dans toutes les écoles primaires de la Tunisie.

Amélioration de la qualité des services : mise en place des moyens nécessaires aux activités.

Intégration d'un cadre pédagogique spécialisé dans l'animation socio-éducative.

Encadrement et formation des responsables : directeurs d'écoles, assistants pédagogiques, inspecteurs...afin de garantir un meilleur suivi.

2. L'enseignement primaire :

Grille horaire et répartition des apprentissages

L'UPR propose :

- Réviser la grille horaire dans l'enseignement primaire dans le sens d'un arrêt des cours à 16h pour laisser la place aux classes artistiques et sportives.
- Consolidation de l'apprentissage en matière des langues : amélioration de la qualité de l'enseignement de l'arabe, du français et de

l'anglais en introduisant les laboratoires des langues dans les écoles.

- Révision des approches, des méthodes pédagogiques et des supports didactiques dans l'enseignement des langues et des sciences.
- Augmentation du volume horaire consacré à l'enseignement de la langue française dans les deux cycles de l'enseignement de base et dans le cycle secondaire.

- Renforcement de la présence de la langue anglaise dans l'enseignement primaire à partir de la cinquième année.

Le système d'évaluation

- Mise en place d'un système national d'évaluation obligatoire au terme de la sixième et de la neuvième année.
- Adoption d'une évaluation périodique et zonale au terme de la 4^{ème} année du primaire, qui joue le rôle d'un observatoire permettant de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés, sur le plan de la qualité des apprentissages et du niveau des acquis des élèves.



- Maintien d'une évaluation périodique par niveau et au terme de chaque année de façon à assurer un passage de classe par mérite.
- Révision du système de passage de classe.
- Renforcer la qualité des acquis.
- Instaurer le pilotage du système éducatif par les résultats.

La professionnalisation du personnel éducatif

- Réinstallation des écoles normales supérieures pour la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire.

- Révision de la politique de la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire : instaurer une réglementation rigoureuse appelant les enseignants à recevoir une formation qui soit en harmonie avec les innovations éducatives et conforme aux normes requises.
- Encourager la formation à distance.
- Révision des critères de nomination des directeurs des écoles primaires : diplôme, ancienneté, note pédagogique et âge entre 40 et 50ans au maximum.
- Mise en place d'un concours pratique, suivi d'une formation administrative et éducative d'au moins 6mois.
- Recrutement des assistants pédagogiques du primaire : Révision des critères en ajoutant le critère de la proximité du lieu du travail et de

la demeure de la personne en question et la valorisation du concours pratique, qui sera suivi d'un cycle de formation dans l'encadrement pédagogique et relationnel d'une période de six mois au moins.

- Révision des programmes de formation des cadres administratifs : formation spécialisée dans la gestion administrative et la gestion du personnel des établissements scolaires.

La vie scolaire

- Mettre en place un enseignant de remplacement qui assure le remplacement des enseignants en cas d'absence, et/ou l'accompagnement des élèves en difficulté d'apprentissage.
- Limiter l'effectif des élèves dans les classes surtout dans le milieu urbain.



- Mettre en place un dispositif spécialisé pour soutenir les enfants en difficulté scolaire : cadre pédagogique, cadre éducatif, psychologue, assistant social.
- Soutenir davantage les écoles à priorité éducative : limiter les classes à section et apporter l'accompagnement de qualité aux enseignants ; améliorer réellement les conditions de vie (la cantine scolaire, salle de permanence, internet...) dans les écoles rurales ; rendre fonctionnel les équipements informatiques ; accorder une prime aux enseignants exerçant dans ces écoles ; réviser le système d'intégration des enfants porteurs d'handicaps.

L'enseignement primaire s'achève par un concours national au terme de la 6^{ème} année. Les élèves peuvent être orientés soit vers le collège ou bien vers une branche professionnelle I. Ils peuvent réintégrer les collèges à condition que leurs résultats s'avèrent prometteurs.

Le collège

- Maintenir l'arrêt des cours à 16 h laissant place aux classes artistiques et sportives.
- Examen national de passage au cycle secondaire concluant la 9^{ème} année.
- Les élèves non admis seront dirigés vers la filière professionnelle II.
- Examen dans la spécialité artistique ou sportive suivie avec obtention d'un diplôme national permettant à ceux qui le désirent de

rejoindre une filière artistique ou sportive débouchant sur un bac spécialisé.

d'autres branches sur un examen permettant de s'assurer qu'ils possèdent le niveau préalablement requis dans ces disciplines.

II. L'enseignement secondaire.

L'UPR propose :

- Un baccalauréat donnant accès à l'enseignement supérieur.
- Les non admis seront dirigés vers une filière professionnelle III.
- L'accès aux instituts artistiques et sportifs est réservé aux élèves ayant suivi au préalable une filière spécialisée artistique ou sportive. Toutefois, l'accès est possible aux candidats

III. L'enseignement supérieur

L'UPR propose :

- Spécialiser les différentes institutions éparpillées sur le territoire national en distinguant chacune par une orientation spécifique justifiant la différence des scores d'orientation et enrichissant l'offre à l'emploi.
- Retirer certains établissements du circuit publique quand la formation devient

pléthorique par rapport à la demande nationale et les affecter à un pool d'établissement off-shore destinés à recevoir exclusivement des étudiants étrangers suivant des études payantes en langue anglaise.

- Affecter les fonds collectés par ce pool à la mise à niveau des établissements publics.
- Doter les établissements universitaires d'une direction et d'un conseil scientifique élu et réévalué tous les 5 ans par un audit externe.
- Soumettre tous les 5 ans le corps enseignant à une évaluation par un audit externe qui devra évaluer l'effort de recherche, et les connaissances des enseignants.
- Permettre l'inter échange entre le monde académique et professionnel en favorisant la

mise à disposition des compétences au service des secteurs économiques.

- Limiter à 65 ans l'âge de la retraite des enseignants quel que soit leurs titres mais permettre à ceux qui le désirent et dont l'utilité est avérée de continuer à exercer bénévolement.
- Favoriser l'installation des entreprises autour des pôles universitaires et en faciliter l'interaction.
- Favoriser les échanges internationaux d'étudiants à travers des programmes internationaux genre ERASMUS.

Une vie estudiantine épanouie

- En vue de réduire les charges qui incombent aux familles des étudiants,

L'UPR propose de :

- Veillez à orienter les étudiants dans leurs villes de résidence ou dans un rayon de 30 Km à moins d'une demande expressément formulée par l'étudiant.
- Accorder des réductions tarifaires sur tous les spectacles de 60% avec un quota de 20% réservé aux étudiants.

La recherche, pilier de l'affranchissement économique

La recherche et l'innovation sont la pierre angulaire d'une économie prospère et affranchie du suivisme et de la sous-traitance. Elle constitue le socle d'un développement pluridimensionnel : économique, social, culturel et environnemental. Elle devra impliquer tous les opérateurs publics et prélever un taux sur le promo sport pour la recherche.

Une recherche ancrée dans son environnement

Il est illusoire de continuer à s'engager dans des projets de recherche ne tenant pas compte ni des spécificités locales ni des conditions matérielles du pays ni de ses attentes.

L'UPR propose de :

- Créer un centre de coordination et d'information sur les activités de recherche entreprises à caractère intersectoriel.
- Tourner la recherche exclusivement vers la recherche appliquée en collaboration avec les professionnels.
- Veiller à l'installation des laboratoires de recherche dans les zones d'application et en contact des opérateurs économiques.

Une dimension internationale

En vue d'atteler la recherche tunisienne au réseau international, L'UPR propose de :

- Faciliter aux chercheurs tunisiens le contact et l'accès aux grandes structures mondiales.
- Simplifier les procédures d'installation des chercheurs étrangers qui viennent collaborer avec les tunisiens.
- Allouer des « crédits de retour » qui financent 5 années de recherche pour des tunisiens désireux de revenir en Tunisie après une expérience à l'étranger, et jugée d'utilité publique.

Améliorer le statut de chercheur

- Inciter les entreprises à libérer sous la forme de congés sabbatiques leurs employés impliqués dans un projet de recherche.
- Inviter les donateurs et les mécènes à soutenir la recherche par des abattements fiscaux.
- Multiplier les prix nationaux distinguant les chercheurs émérites.





الإتحاد

Une institution judiciaire plus efficace, indépendante et respectée

Des institutions de la république, la justice est celle qui a le plus pâti le régime déchu. Assujettie au pouvoir politique, elle en est devenue un auxiliaire. Les juges sont devenus sous tutelle à travers un conseil supérieur de la magistrature conçu pour les dompter.

Restructurer

L'UPR propose de :

- Reformuler l'organigramme du conseil supérieur de magistrature en plaçant à sa tête le président de la cour de cassation où siègeront d'office les présidents du tribunal

administratif et du tribunal foncier et des juges élus par leurs paires.

- Confier la sanction des juges à une commission paritaire composée de juges élus et de l'inspection générale du ministère de la justice.

Alléger sans légèreté

L'UPR propose de :

- Confier les affaires portant sur des peines intérieures à 1 an ou un montant inférieur à 100.000 dinars à un tribunal composé d'un seul juge

- Réactiver et privilégier les peines de travaux d'intérêt public aux peines de prison.
- Privilégier l'arbitrage et la réconciliation conduite par un seul juge aux jugements.
- Améliorer la coordination entre la justice et la sécurité nationale par une meilleure formation des agents responsables des enquêtes préliminaires pour aboutir à des dossiers bien ficelés transmis à l'instruction.
- Assouplir les peines prévues pour l'usage illicite du combis et privilégier la prise en charge sociale et psychologique.



الإتحاد الشعبي الجمهوري

Trop lente, trop chère, trop compliquée, dure avec les faibles et faible devant les puissants, mal comprise, contestée et parfois rejetée, la marche de la justice inquiète au lieu de rassurer, elle irrite au lieu d'apaiser. Une des priorités de l'UPR est de restaurer la crédibilité de cette institution essentielle de la République.

1. Une justice plus efficace :

La démagogie du pouvoir en matière pénale ne doit pas masquer l'importance de la justice quotidienne : divorces, licenciements, surendettement. Plus de deux jugements sur trois rendus concernent des litiges de vie de tous les jours.

Procédures trop complexes, coût trop élevé, les délais sont aussi trop longs au point que dans certaines juridictions il faut attendre trois ans pour divorcer et plus de deux ans pour obtenir une décision prud'homale.

Si le budget de la justice a augmenté depuis une dizaine d'années, l'essentiel de l'augmentation a été consacré aux prisons pour faire face à

l'inflation carcérale alors que les moyens alloués à la juridiction restent très faibles. Doter progressivement l'institution judiciaire des moyens nécessaires au fonctionnement de la justice civile, commerciale et prud'homale, celle qui concerne la vie quotidienne de millions de Tunisiens. Mais l'argent ne fait pas tout.

Une justice mieux dotée sera aussi plus diligente en développant les modes alternatifs de règlement des conflits, comme la conciliation ou la médiation, et en proposant des solutions novatrices pour les litiges avec les opérateurs de l'Internet et pour les achats en ligne.

Il faudra aussi simplifier la justice en dématérialisant progressivement les procédures grâce à un grand plan d'informatisation qui dotera enfin les juridictions d'outils modernes et performants. Les services de greffe seront

renforcés, un bureau national d'exécution des peines rattaché au casier judiciaire national et un service d'aide au recouvrement des dommages et intérêts créé dans chaque cour d'appel pour les victimes d'infractions qui ne peuvent bénéficier de la commission d'indemnisation.

Quant au clivage stupide entre ceux qui défendraient les victimes et ceux qui défendraient les grands principes, l'échec dans la lutte contre la délinquance prouve que la réinsertion des détenus est le seul vrai moyen et lutter efficacement contre la récidive.

S'il est bien sûr hors de question de relâcher des gens considérés comme dangereux, il ne faut pas attendre la fin de leur peine pour se poser la question des soins à leur apporter mais les soigner tout au long de leur détention.

Tandis que les violences et les atteintes aux personnes continuent à progresser à un rythme inquiétant :

- Lutter contre toutes les formes de délinquance, celle qui empoisonne la vie quotidienne de nos concitoyens bien sûr.
- La grande délinquance, fiscale et financière, qui spolie la nation et affaiblit l'économie.
- La police judiciaire économique et financière sera donc reconstruite et renforcée.
- Sanctionner lourdement la destruction et le vandalisme des biens publics.

2. Indépendante :

Nomination de magistrats proches du pouvoir à tous les emplois stratégiques, caporalisation des parquets, composition politique du Conseil supérieur de la magistrature : il faut en finir avec cette conception d'un autre âge, celle d'une justice soumise au pouvoir. L'indépendance de la justice n'est pas une concession à accorder aux magistrats, c'est une exigence première pour les justiciables qui doivent avoir la certitude que tous les magistrats, ceux du siège mais aussi ceux du parquet ne se déterminent qu'en fonction de la loi et de l'intérêt général et non des services rendus ou de l'avancement espéré.

L'UPR propose de :

- Prohiber les instructions individuelles au parquet de nature à dévier le cours de la justice.
- Réformer son statut, les procureurs tunisiens ne sont pas des magistrats indépendants, dès lors que leur nomination et leur carrière dépendent du pouvoir exécutif.

3. Et respectée.

Garantir l'indépendance de la justice ne suffira pas, il nous faudra garantir aussi le respect qui lui est dû et donc bannir la démagogie consistant à jouer l'opinion contre les juges et à les enfermer dans un piège infernal, leur reprochant tantôt d'emprisonner des innocents, tantôt de relâcher des coupables.

Bannir la démagogie consistant à désigner à l'opinion ceux qui seraient censés représenter un danger : les mineurs, les malades mentaux, les anciens détenus, pour justifier une fuite en avant législative vers une société sous haute surveillance, de l'enfermement et du fichage tous azimuts.

Nous devons prendre le temps nécessaire d'une remise à plat de notre système pénal car ce n'est pas de lois que nous manquons mais d'une simplification et des moyens de faire appliquer celles qui existent, y compris par une vraie police judiciaire digne de ce nom.

Après des années de dérive populiste où l'abondance des discours et la multiplication des textes n'ont servi qu'à masquer l'absence de moyens et le manque de cohérence, nous devons rétablir le respect des principes républicains, la force de l'Etat de droit et le droit à la justice pour tous.

L'UPR propose de :

- Respecter les jugements prononcés et prohiber les commentaires de nature à critiquer leurs pertinences.



الإتحاد الشعبي الجمهوري



Economie : Retour aux fondamentaux

Durant les vingt dernières années, il était souvent inéluctable de se poser une question fort énigmatique : La Tunisie avait-elle réellement une politique économique ?

En effet, même s'il apparaissait clairement que le pays cherchait ou était contraint de s'atteler à une mouvance économique internationale la conduite de la politique économique et certains choix macro-économiques nous laissaient perplexes. La mal gouvernance, le clientélisme et les malversations finirent par assombrir un tableau déjà chargé d'incohérence.

Il y avait en effet un miracle tunisien non point au niveau des chiffres réalisés mais plutôt dans la capacité du pays à s'adapter à tant de déviations, d'incohérences et de mauvais choix.

L'impression générale était celle d'un pays qui avait opté pour un suivisme et s'appliquait à se montrer en bon élève des instances financières internationales FMI et BM en tête.

L'implication précoce et volontaire dans le partenariat avec la CEE et l'adoption sans réserves des accords du GAT finirent par lamener le résidu de souveraineté économique du pays. La contrebande officielle organisée par la famille présidentielle et impliquant des hommes d'affaires de tous calibres, conjuguée aux accords suscités finirent par transformer le pays en un corridor balayé par un courant d'air chassant des devises à

grandes brasses pour nous imposer la consommation de faux besoins en produits, importés et souvent de piètre qualité voire nocifs.

Ni de droite.... Ni de gauche.... Mais de Tunisie

L'UPR croit fermement que le salut libérateur de la Tunisie ne peut venir que de sa propension à imaginer une politique originale adaptée à sa propre réalité.

L'approche économique de ses grandes orientations doit tenir compte de la conjoncture internationale, ces contraintes qu'imposent, d'édifier un système économique harmonieux et solide.

Les modèles idéologiques tant de droite que de gauche ont montré leurs limites. Nous vivons une ère post-moderne qui a signé la fin d'une époque. L'UPR conscient des enjeux et des attentes propose une approche libérée de tout suivisme, innovante et volontaire.

Notre politique économique est guidée par les objectifs suivants :

- Une ouverture sur le marché mondial par le développement de produits spécifiques destinés à l'exportation et l'importation de biens nécessaires à la machine productive.
- La protection du marché national de toute concurrence étrangère.
- Une politique monétaire dirigée par l'Etat.

- Un soutien du pouvoir d'achat dynamo de la consommation et de la croissance.

5- Une politique monétaire dirigée par l'Etat et les structures apparentées en coordination avec une marge d'indépendance de la banque centrale.

Les corollaires de cet énoncé de principes seront :

- 1 – Une incitation à l'innovation dans les secteurs exportateurs que nous maîtrisons le mieux.
- 2 – La recherche de nouvelles niches exportatrices.
- 3 – La protection de la production destinée au marché local par différentes mesures, tout en tenant compte des limites que nous imposent nos engagements internationaux.
- 4 – Une politique sociale et salariale améliorant le pouvoir d'achat et résorbant la consommation de la production nationale.

La dette : un service.. Asservissant

La dette vis-à-vis de l'étranger réveille chez les Tunisiens, de tristes souvenirs historiques. Son évocation rappelle les conditions dans lesquelles la Tunisie a dû subir le protectorat français.

Aujourd'hui, le service de la dette accapare environ 25% du budget de l'Etat et la dette est évaluée à environ 50% du PIB.

Comparée au reste du monde la dette tunisienne reste dans des normes fort acceptables.

Néanmoins, elle réunit toutes les conditions d'une mauvaise dette.

L'UPR tout en reconnaissant qu'il s'agissait souvent d'une dette odieuse, ne se renferme pas dans l'illusion de la voir annulée. En effet, les créanciers sont ceux-là même qui veillent à travers la dette à nous maintenir assujettis et ne sauraient l'effacer.

L'UPR propose à l'avenir de :

- Soumettre toute nouvelle dette à un referendum national qui devra statuer sur son intérêt et sa pertinence.
- Toute dette doit être à un taux d'intérêt inférieur au taux de croissance moyen du pays sur les dix dernières années.
- N'envisager que les dettes d'investissement et prohiber toute dette de consommation.

- Politique des salaires : Augmenter le pouvoir d'achat avec la même masse salariale.

L'UPR constate que la politique menée jusqu'à l'avènement de la révolution du 14 Janvier 2011 a conduit à laminer la classe moyenne qui s'est appauvrie et a vu son pouvoir d'achat régresser.

Pour rétablir cette classe moyenne dans son rôle de moteur économique et de stabilisateur politique **L'UPR propose :**

- D'adopter une politique sociale ancrant la citoyenneté par :
- La gratuité de la santé dans les structures publiques sur présentation de la carte d'identité (voir programme de la santé).

- La gratuité totale de l'enseignement, des cours de soutien et l'orientation au plus près de chez soi (voir programme de l'éducation).
- La priorité donnée au transport en commun et les incitations à abandonner la voiture (carte grise contre abonnement voir programme développement durable) et la suspension des crédits des caisses pour l'achat des voitures.

Relever les bas salaires pour améliorer leurs accès à la consommation.

L'UPR appelle à revenir à la politique de l'économie réelle où le travail est le moteur de la richesse et où le cycle économique se base sur la production locale à condition que la consommation du produit local constitue l'essentiel de l'activité.

Bien sûr, L'UPR mesure parfaitement que dans un monde de globalisation et du fait des accords aux quels nous sommes engagés, la Tunisie n'a qu'une marge réduite d'action et de toute façon une politique d'autarcie serait contraire à la nature même de notre pays et de ses potentialités.

Il convient toutefois et nonobstant les contraintes suscitées de protéger le produit tunisien et d'inciter les tunisiens à le consommer en priorité.

L'UPR propose :

- De soutenir la création de PME et PMI dont la production peut couvrir les besoins nationaux jusque-là assurés par les produits importés et ceci même si l'étude révèle un coût de production supérieur jusqu'à 30% par rapport à l'importation.

- De protéger les produits nationaux et PME/PMI viables en imposant une taxe à la consommation dissuasive et en prenant en charge par l'Etat d'un bonus à l'achat de l'ordre de 15% du bénéfice réalisé par le promoteur sur le produit de vente.
- D'inciter les tunisiens par des campagnes agressives à consommer tunisiens en les sensibilisant sur la retombée de ce choix sur l'emploi.
- Doter une fiscalité dissuasive vis-à-vis des bénéfices réalisés sur des importations non souhaitées et en informer au préalable toute personne qui entreprend de s'y adonner.

Et.. Une entreprise citoyenne

L'UPR considère que les chefs d'entreprise créateurs d'emplois, innovateurs et compétitifs sont tout à fait des forces laborieuses qui prennent des risques pour préserver et développer leur potentiel d'entrepreneuriat. Ils préservent et créent de l'emploi.

Ces forces vives qui génèrent de la croissance et participent à la stabilité méritant le soutien des pouvoirs publics dans une approche harmonieuse de partenariat sur le lieu du travail entre les employés et l'employeur.

L'UPR appelle à une relation apaisée au sein de l'entreprise basée sur le dialogue et la conversation.

L'UPR considère que :

- L'entrepreneur tunisien conscient de son rôle capital dans le développement et la création de la richesse doit assumer pleinement son rôle dans le financement de l'activité sociale de l'Etat à travers une déclaration fiscale transparente et réelle.
- Rétribuer ses employés par des salaires à même de leur assurer un pouvoir d'achat conséquent. Ce qui ne manquera pas de se refléter sur leur capacité de consommation et boostera la production.
- Lutter contre les grands écarts de salaires.
- Améliorer l'encadrement, la formation et le cadre de travail au sein de l'entreprise.

L'état

L'UPR s'il donne la priorité absolue à la libre entreprise considère que l'Etat doit jouer un rôle de régulateur.

La course effrénée vers les avantages fiscaux et les exonérations des entreprises appauvrit l'Etat et le pousse à se désengager socialement. Elle ne fait que marginaliser les franges les plus fragiles et appauvrir la couche moyenne et laminer son pouvoir d'achat.

L'UPR appelle à :

- Maintenir l'imposition sur les sociétés résidentes à hauteur des 30% et 35% en vigueur.
- A relever le SMIG à 400 Dinars pour améliorer le pouvoir d'achat, mesure qui rejaillira sur la consommation et la boostera

à condition qu'il s'agisse d'une priorité donnée à la production locale.

La balance commerciale

Le déficit de notre balance commerciale même s'il n'est pas inquiétant révèle les déviations de consommation dans lesquels nous avons glissé.

Après l'ère de la régulation cadenassée par les licences d'importations, l'ouverture de la libre importation a donné lieu à une consommation démesurée de produits superflus voire néfaste.

L'absence d'une politique générale éclairée et de référentiels sociétaux et culturels a fait naître un consommateur tunisien irresponsable.

L'UPR propose :

- Outre, les produits de premières nécessités et ceux indispensables à l'outil de

production, il convient de réviser régulièrement la liste des importations en tenant compte de la production locale.

- D'adapter les importations aux choix stratégiques tel que favoriser le transport en commun au détriment de la voiture.
- Une économie à deux têtes :

Les incitations et les avantages accordés aux IDE se sont accompagnés par la création d'entreprises off-shore, celles-ci sont créatrices d'emplois et aident donc à résorber le chômage, particulièrement au sein d'une population peu qualifiée. Ses retombées sont malheureusement peu efficaces sur la richesse nationale si ce n'est à travers le pouvoir d'achat ou la cotisation sociale et encore.

Ces entreprises bénéficient bien plus à leur promoteur qu'à l'Etat et donc aux tunisiens.

Outre ce qu'elles coûtent à la collectivité en frais d'installation octroyés en nature, elles consomment une énergie à la base subventionnée et exploitent parfois à outrance des ressources précieuses.

Il n'en demeure pas moins que la conjoncture actuelle nous accule à composer avec cette situation en attendant de pouvoir y échapper.

Globalement, ces sociétés dites off-shore ne participent ni à la croissance, ni à la création de la richesse, et rarement au transfert technologique.

En face, les sociétés tunisiennes ou résidentes sont confrontées aux aléas de la concurrence sur

le marché local et des difficultés structurelles et temporelles qui freinent leurs expansions et leur présence sur le marché international.

L'UPR étant un parti nationaliste, il appelle à privilégier les entreprises et les produits tunisiens dans l'intérêt d'une économie nationale solide et réelle.

Celle-ci constitue l'avenir qui nous guidera vers une émancipation.





Fiscalité

I – Mise en place d’une fiscalité de développement:

L’UPR considère la fiscalité comme un outil de redistribution des richesses par le financement optimal de nos services publics et de notre sécurité sociale.

Pour l’UPR un des objectifs de la réforme fiscale doit porter sur l’allègement de la fiscalité sur le travail renforçant le pouvoir d’achat des bas et moyens revenus. L’UPR appelle à instaurer une fiscalité de développement basée sur une équité

fiscale entre les contribuables d’une part et un accompagnement du programme de relance de l’investissement dans les zones démunies d’autre part.

Néanmoins, pour que la fiscalité soit un outil de développement économique sur le long terme, il est indispensable de lier directement les avantages fiscaux à la création effectuée d’emplois et à l’investissement durable.

Dans ce qui suit nous présenterons notre plan d’action étayant ces deux principaux axes:

Pour ces raisons l'UPR appelle à :

1. Instauration de l'équipe fiscale :

Parmi les premières prérogatives pour réaliser l'équité fiscale il faut d'abord lutter contre la disparité des entreprises contribuables via une **consolidation de la transparence fiscale**.

En effet, nous constatons aujourd'hui que l'exigence de la transparence fiscale est menacée notamment à cause de l'ampleur du secteur informel (constitué d'entités qui échappent à l'emprise du fisc) qui, ajouté au nombre sans cesse croissant de contribuables soumis au régime forfaitaire d'imposition, constitue une source de concurrence déloyale et un facteur qui pénalise les entreprises fiscalement «honnêtes».

- Développer le civisme fiscal des tunisiens par une meilleure perception de l'impôt par une meilleure information et par des programmes de formation spécifiques au sein même de l'administration et dans les médias. Un citoyen assimilant ses devoirs en tant que contribuable se trouvera partie prenante dans ce système et non seulement une cible de taxation d'office suite à un manquement pour ignorance du texte fiscal.

- Lutter efficacement contre la fraude fiscale en :
 - Augmentant la synergie d'action et la célérité de traitement des dossiers de fraudes entre la justice et l'administration fiscale.
 - Organisant une cellule de lutte contre la grande fraude au sein de l'inspection des impôts.
 - Soumettant périodiquement à la commission finance du parlement un rapport sur les dysfonctionnements de la lutte contre la grande fraude.
 - Sanctionnant durement les conseillers fiscaux qui participent ou cautionnent l'élaboration de montages frauduleux.



- Codifier et simplifier les textes fiscaux :

➤ Codification :

L'opération de codification vise le rassemblement de toute la matière fiscale dans un code unique, et ce en remplacement des différents recueils en vigueur (recueil des textes relatif à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à l'impôt sur les sociétés, recueil des textes relatif à la taxe sur la valeur ajoutée et au droit de consommation, recueil des textes relatif aux droits d'enregistrement et de timbre, recueil des textes relatif aux avantages fiscaux, recueil des textes relatif à la fiscalité locale et recueil des textes relatif aux droits et procédures fiscaux). L'opération de codification concernera en outre les taxes parafiscales, les différents prélèvements

fiscaux en vigueur en faveur du budget de l'Etat ou organismes assimilés, la fiscalité sectorielle (le code des hydrocarbures et le code des mines).

➤ Simplification :

La simplification vise notamment :

- ✓ La suppression de la multitude d'impositions, portant des appellations différentes, qui existent à côté de la principale imposition et qui ont pour objectif principal la mobilisation de ressource sans se soucier de la pression fiscale qui pèse sur l'entreprise et qui entrave sa compétitivité (*la contribution au fonds de promotion des logements pour les salariés, la taxe de formation professionnelle, la contribution au fonds national d'amélioration de l'habitat ...*).

✓ La suppression de certains régimes particuliers d'imposition des revenus des personnes physiques ou de la dépense (*régime réel, régime forfaitaire*).

La simplification vise également :

- ✓ La réduction du nombre de taux en matière de TVA, la limitation des exonérations afin d'éviter la rémanence fiscale d'une part et de permettre au mécanisme de la déduction de bien fonctionner d'autre part.
- ✓ Instaurer un système transparent : afin de cerner parmi les 366.000 contribuables forfaitaires qui existent, ceux qui méritent réellement ce régime fiscal et ceux qui dans ce régime doivent être déclassés de tranche en tranche, ainsi le champ d'imposition sera élargi.

- Simplifier et Informatiser toutes les activités de l'administration fiscale :

Les formulaires actuels doivent être simplifiés et uniformisés afin de dégager le personnel de ces tâches administratives pour qu'il assure le travail de terrain.

- Moderniser le système fiscal :

Cet objectif peut être atteint par exemple par la suppression pure et simple des droits d'enregistrement et de timbre et de la fiscalité des assurances ; le risque de moins-value budgétaire peut être évité par l'institution de la TVA immobilière et l'extension du champ d'application au secteur des assurances.

Il y a lieu de préciser par ailleurs que la modernisation de la législation doit être accompagnée par la modernisation de l'administration au niveau des moyens de travail qu'ils soient humains (par le recrutement, la formation, la gestion de carrière) ou matériels (locaux de travail, moyens de transport, utilisation des nouvelles technologies, révision des critères de la rémunération et d'intéressement....).



Mais il demeure entendu que pour réussir cette transparence fiscale, il est indispensable de :

1.1- Alléger le poids fiscal pour le contribuable :

1.1.1- En matière d'impôt direct :

- En allégeant le taux de l'IS de 35% à 30% pour les sociétés qui y sont soumises et dont notamment celles opérant dans le secteur financier (banques, assurances, sociétés d'investissement etc..) et le secteur de l'hydrocarbure et de raffinage, et de 30 à 25% pour les autres sociétés. La détérioration du pouvoir d'achat a laminé les couches moyennes et menace de précarité une large franche de la population pourtant active. L'UPR propose de relever progressivement le revenu minimum non

imposable et d'alléger la fiscalité des autres tranches.

Cette baisse sera également apportée à l'IRPP selon le barème suivant :

| Tranches | Taux | Taux effectif à la limite supérieure |
|------------------|------|--------------------------------------|
| 0-3500 | 0 | 0 |
| 3501-7000 | 10% | 5% |
| 7001-15000 | 15% | 9,83% |
| 15001-30000 | 20% | 14,92% |
| 30001- 50000 | 25% | 18,95% |
| Au-delà de 50000 | 30% | |

De même, à cette révision du barème, s'ajoute la révision des déductions communes :

- Porter les frais professionnels déductibles à 15% au lieu de 10% mais cet abattement sera plafonné à 7500 DT.
- Doubler les déductions pour chef de famille et pour enfant à charges.

De même on ne peut pas parler d'équité fiscale sans réviser le système d'incitation et sans rapprocher les régimes on-shore / off-shore.

1.2 - Réviser le système d'incitation :

En ce qui concerne le système d'incitation deux points devront être révisés à savoir :

1.2.2 - La procédure d'octroi des avantages :

Qui dans certains cas sur simple présentation d'un dépôt d'une demande d'agrément auprès de l'API ou de l'APIA, elle alloue au contribuable des dégrèvements fiscaux sans pour autant qu'on s'assure de la faisabilité ni de l'impact socio-économique du projet, → Proposition.



1.2.3 - Instauration d'une cellule de contrôle à posteriori :

qui veillera sur la conformité de l'éligibilité du bénéficiaire à ces avantages.

1.2 - Rapprochement des régimes on-shore et off-shore :

Nous considérons qu'en gage d'encouragement de l'investissement étranger le taux d'imposition pour ces sociétés offshore pourrait être réduit de 10% par rapport aux taux appliqués aux sociétés locales mais exonérer intégralement le revenu des sociétés offshore ne fait qu'entraver l'équité fiscale à laquelle nous appelons.

Toutefois, ces sociétés offshore pourront bénéficier des mêmes avantages des sociétés

résidentes pour les autres incitations régionales et sectorielles.

2. Relancer les investissements:

Le Code d'incitations aux investissements actuel tel que complété par les nouveaux décrets 2011 présente des avantages fiscaux pour relancer les investissements dans les zones démunies. Toutefois, toutes ces mesures prises n'ont pas répondu aux attentes souhaitées et les investissements dans ces zones sont restés limités.

En effet, l'infrastructure dans ces zones est non encore adaptée aux exigences de l'investisseur que ce soit en matière de transport (terrestre, ferroviaire, maritime ou aérien), qu'en matière de télécommunication ou en termes de qualité de vie.

L'UPR propose en maintenant les encouragements actuels existant dans l'attente de la mise en place de cette infrastructure requise de :

- Subventionner une partie du coût du transport supporté par l'investisseur en amont (lors de l'achat MP) et en aval (la vente de PF) par le biais des sociétés nationales de transport interurbain.
- De même et afin d'inciter les sociétés de télécommunication à développer leurs réseaux dans les zones prioritaires pour qu'elles assurent un acheminement plus efficace des connexions des sociétés implantées dans ces zones avec leurs sociétés mères, les revenus réalisés dans ces zones par les sociétés de télécommunication

dans ce cadre seront exonérés de l'impôt sur les sociétés pour les prochaines 5 années.

3. Comment compenser la baisse de l'impôt :

L'équité fiscale, l'amélioration de la rentabilité et la baisse de la pression fiscale : Un tel objectif paraît comme une équation à plusieurs variables inconnues ; en effet, Comment peut-on instituer une justice fiscale tout en baissant la pression fiscale et en garantissant le financement de l'économie ?

La réalisation de cet objectif passe inéluctablement par :

- La maîtrise de la dépense publique puisqu'on constate que depuis plusieurs années le budget de l'Etat évolue, sans corrélation avec la productivité des entreprises et des ménages ce qui l'a poussé à l'endettement et le désinvestissement.
- L'amélioration du rendement de la fiscalité par une meilleure répartition des richesses tout en tenant compte de la capacité contributive de tout un chacun.

- La baisse du niveau d'imposition et le rapprochement du régime fiscal des sociétés travaillant sur le marché local de celui des sociétés travaillant pour l'exportation.

3.1. L'extension du champ d'imposition à l'IS :

Dans notre programme, élargir l'assiette imposable n'est que le fruit d'une vraie équité fiscale :

- Que ce soit par reclassement des personnes physiques BIC et BNC optant pour le régime forfaitaire aux tranches appropriées ;
- Ou bien par des déclarations spontanées du contribuable suite au civisme fiscal auquel nous appelons, puisque acquitter ses impôts peut lui garantir un cadre de vie meilleur.

3.2 - La réintégration des exportations réalisées en Tunisie:

Dans notre programme nous considérons que les services effectués en Tunisie pour des sociétés complètement exportatrices et installées en Tunisie ne peuvent pas être considérés comme des exportations et ne doivent pas bénéficier des avantages en matière d'impôt direct et indirect.

Qu'il s'agisse d'honoraires d'avocats ou de commissariats au comptes, de réparation de matériel ou de ventes de produits n'entrant pas dans le cycle de production des firmes non résidentes, ces revenus constatés par le contribuable doivent être imposables.

3.3 - L'efficacité du recouvrement fiscal :

L'informatisation des activités de l'administration fiscale permettra à la fois une meilleure maîtrise de la base imposable, et plus de disponibilité pour assurer aux employés de l'administration fiscale le travail sur le terrain et le recouvrement.

Un rééquilibrage de la taxation entre revenus du capital et revenus du travail

Il faut rétablir un équilibre entre la taxation du travail et du capital, tout en stimulant l'économie réelle et en préservant la petite épargne.

L'UPR appelle à :

- La suppression de l'exonération sur le bénéfice émanant d'une activité non agricole réinvestit dans l'agriculture. Ce capital étant devenu un placement plus qu'un investissement qui a contribué à la flambée des prix des terrains rendant l'accès à la propriété des agriculteurs difficile.
- Introduire une taxation de solidarité sur les très gros patrimoines, hors immeuble d'habitation et patrimoine professionnel.

4. Création d'une SICAR Echa3b :

Les diverses participations des familles de l'ancien pouvoir dans les sociétés qui ont été gelées seront attribuées à une nouvelle SICAR « Echa3b » qui veillera sur le bon fonctionnement de ces entreprises (contrôle et création de valeur).

Les dividendes annuels provenant de cette SICAR seront affectés aux budgets des 5 régions prévues par le programme de l'UPR.





الإتحاد

Emploi, Faire face au sinistre

Pragmatisme, clairvoyance et volonté

L'accès à l'emploi a été une des revendications majeures de la révolution Tunisienne.

L'état endémique du sous-emploi en Tunisie ne pouvait indéfiniment s'installer sans susciter un ras le bol général qui s'est soldé par le soulèvement général du 14 janvier.

En l'absence d'une politique de l'emploi cohérente accompagnée de profondes restructurations touchant l'éducation et la formation d'une part et les divers leviers de l'économie d'autre part, les différents replâtrages opérés ont laissé filer les chiffres du chômage, du sous-emploi et des emplois précaires.

L'emploi est aujourd'hui la priorité des priorités pour L'UPR, un levier majeur pour asseoir la citoyenneté, consolider la dignité nationale et édifier la fierté de l'appartenance à la Tunisie.

Nous sommes acculés à résorber notre solde de chômage et pourvoir aux 87000 demandeurs annuels d'emploi. C'est un challenge vital pour la Tunisie dont dépendront la stabilité et la pérennité de notre société.

Parer à l'urgence

La population affectée par le chômage a épuisé son capital de patience. Les promesses et les assurances renouvelées et non tenues ont largement entamé sa confiance dans les décideurs et les pouvoirs publiques.

La gravité de la situation et la crise de confiance imposent des mesures urgentes, drastiques et universelles.

Une seule solution : les chantiers et les grands travaux

L'UPR propose :

- La reforestation : celle-ci sera réalisée en grande majorité à l'Eucalyptus qui servira en deuxième temps pour l'industrie du papier et du bois. Toutefois, dans certaines régions il faudra veiller à sauvegarder la spécificité

régionale Sylvio-pastorale notamment à Ain Draham où on optera pour le chêne liège.

- Le reboisement du pays dont on estime la porte forestière à au moins 600.000 hectares en plus des 5.000 hectares à remplacer annuellement du fait de différentes pertes dues aux facteurs naturels et humains dont les incendies.
- Un plan conduit sur au moins 5 ans permettra d'employer 67.000 personnes dont 60.000 ouvriers non qualifiés et 7.000 cadres ou agents d'encadrements.

L'activité sera répartie comme suit :

✓ La première année : préparation des terrains et pépinières de plants :

- La délimitation du domaine forestier par bornage.
- Le piquetage.
- La préparation des trous.
- L'établissement des pépinières.
- L'établissement des laboratoires pour micro propagation.

La deuxième année :

Plantation avec amendement du sol aux engrais et irrigation d'appoint.

➤ Maintien d'une activité pépinière plus réduite pour le remplacement.

• La troisième année :

➤ Travaux d'entretien des échecs de plantation.

➤ Irrigation d'appoint.

➤ Gardiennage.

➤ Le sureffectif sera transféré et affecté à l'édification des usines de papiers et entreprises de traitement et ouvrage du bois.

• la quatrième année :

➤ mêmes activités que la troisième année.

• La cinquième année :

➤ mêmes activités que la troisième année.

Le budget qui sera alloué à cette action est de l'ordre de 482 millions de dinars.

Urbanisme

- La dégradation de notre urbanisme qui affecte, pratiquement, tous les espaces verts conçus ou supposés l'être, les vieilles villes traditionnelles (Médinas) et les quartiers populaires appelle un plan d'action savamment élaboré et planifié. L'environnement a un impact direct sur la qualité de vie mais également sur des secteurs annexes dont la santé et le tourisme.

L'UPR propose :

- D'impliquer les diplômés en urbanisme dans la conception et le pilotage des projets de réaménagement
 - Des Médinas
 - Des quartiers populaires aux constructions sauvages en s'assurant d'un engagement assorti de pénalisation de toute modification de l'état existant. Les projets devant être soumis au préalable à l'approbation des comités de quartier.

➤ Les espaces verts qui doivent être intensifiés avec une végétation adaptée à nos climats et peu avides en eau.

Ce programme est destiné à offrir des apports en unités d'emploi aux jeunes :

- architectes.
- paysagistes.
- hydrauliciens.
- artisans.
- ouvriers qualifiés des écoles agricoles.
- ouvriers sans qualification.

Un budget de 22 millions de dinars sera réservé pour cette action.

Aménagement des trottoirs :

Le cadre de vie est manifestement affecté par les trottoirs laissés à l'abandon. L'aspect de nos quartiers s'en ressent manifestement avec des conséquences esthétiques et sanitaires.

L'UPR propose de :

- Paver les trottoirs avec principalement les déchets des carrières de marbre et les dalles constitués à partir des sous-produits de marbre.
- Confier cet ouvrage à des mini-entreprises obéissant à un cahier de charge.

- Financier l'ouvrage à parité par les collectivités locales et les propriétaires au prorata de la surface.

Nous proposons de couvrir annuellement 130 hectares de trottoirs en employant 100.000 employés non diplômés et 7.000 agents de maîtrise et diplômés, soit un budget de 747 millions de dinars.

Agriculture :

La baisse de la pluviométrie inhérente en grande partie aux changements climatiques, la détérioration de la qualité des sols en raison des phénomènes naturels d'érosion et la surexploitation non compensée ont conduit à une

perte de la rentabilité de l'exploitation céréalière qui touche un large territoire allant pratiquement de la moitié sud du gouvernorat du Kef jusqu'à celui de Gafsa. Ces terres continuent à être exploitées comme plantations céréalières quand elles ne sont pas vouées à l'abandon et donnent des récoltes médiocres couvrant à peine leurs charges d'exploitation.

Elles ne parviennent plus à faire vivre leurs exploitants d'où un désintérêt manifeste.

L'UPR propose :

- D'en changer la vocation.
- L'olivier s'adapte à ces terres et supporte leurs conditions climatiques rustiques.
- L'offre de plants aux agriculteurs.
- Leur regroupement en collectivité

d'exploitation à raison d'unités de 300 hectares.

La mise à la disposition de chacune d'un Tracteur, d'un charrue et d'une citerne au prix de revient à rembourser au prorata avec une franchise de 4 ans.

- L'allocation d'une rémunération annuelle de un dinar par plant vivant pendant 4 ans.

- A partir de la cinquième année la suspension de la rémunération sera compensée par la récolte.

Artisanat

(Voir Chapitre Culture page 185)

Moratoire sur les charges sociales

Dans l'état actuel d'urgence, le marché de l'emploi nécessite un grand coup de fouet. La situation précaire des demandeurs d'emplois notamment dans les zones sinistrées crée un véritable état de

détresse. Son traitement longtemps différé ne supporte plus de latence.

avant d'accéder à la retraite. C'est la génération « révolution ».

L'UPR propose :

- un moratoire pendant 5 ans sur les charges sociales pour toute personne à la recherche de son premier emploi et pour toute personne âgée de moins de 30 ans.
- Les bénéficiaires de ce moratoire devront travailler et cotiser 2 années supplémentaires

Le chômage des diplômés

Le chômage des diplômés revêt une gravité toute particulière dans notre pays. Il ne s'agit nullement de créer un distingué de citoyenneté entre les diplômés et ceux qui ne le sont pas. Le drame de la situation découle plutôt de la désillusion personnelle et familiale qui couronne tant d'années d'efforts et parfois de privation pour arracher une reconnaissance de qualification. C'est aussi le témoin de la faillite d'un modèle où l'éducation actionnait un ascenseur social qui se

trouve en panne. Les prodromes de la faillite étaient perceptibles depuis de nombreuses années sans qu'ils soient traités avec la célérité et l'efficacité requises.

Le pouvoir opta encore une fois pour le replâtrage et la fuite en avant laissant s'installer un chômage en permanence et une illusion chèrement payée.

الإتحاد الشعبي الجمهوري



L'estimation porte aujourd'hui sur 180.000 diplômés voués au chômage si nous en déduisons les 40.000 recrutements prévus par le gouvernement transitoires essentiellement dans l'administration et le domaine sécuritaire, il en demeurera un résident de 140.000.

Problème d'Emploi et d'employabilité

Résorber un tel volume de demandeurs d'emploi aux exigences plus élevées que les non diplômés nécessite une économie en meilleure santé capable de générer la demande.

Dans le meilleur des cas ceci prendra quelques années. Il reste en grande partie tributaire d'une visibilité politique rassurante au moyen et long cours et de mesures d'accompagnement portant à la fois sur des décisions politiques et des restructurations touchant à la fois

l'environnement des affaires et
l'infrastructure d'accueil.

Tenant compte de cette donne, l'UPR propose une
action urgente :

- **La formation pré emploi :**

Des lacunes de formation des diplômés ont été relevées par divers rapports et observateurs qu'il faudra combler avant l'accès à l'emploi par les dispositions suivantes :

→ **Pour le contingent destiné à l'enseignement :**

- Une formation rémunérée par une bourse de 200 dinars avec un statut de stagiaire.
 - Les stagiaires auront droit à une couverture sanitaire.
 - La formation aura lieu dans les établissements de l'éducation nationale selon les disponibilités, primaires, secondaires ou supérieures.
 - La forme préconisée et l'inter formation.
- De sorte que les diplômés en langues combleront les déficits des diplômés

techniques et informatiques et vice versa, et ce sous le contrôle de conseillers pédagogiques.

- Outre le bénéfice de formation complémentaire les participants seront considérés en stage pédagogique pré emploi.
- La formation portera sur 2 cycles scolaires et sera soldée par un examen d'aptitude.
- Les branches intéressées par ce processus sont celles dont les cours sont dispensés dans les établissements du secondaire à l'exception de l'histoire, de la géographie et de l'éducation islamique.

→ **Pour les diplômés en histoire et géographie :**

- Une formation selon les mêmes conditions mais en archéologie et muséologie.

→ **Pour les diplômés en étude islamiques :**

- Une formation selon les mêmes conditions devra les habilitier à la pêche.

→ **Pour les diplômés des autres branches :**

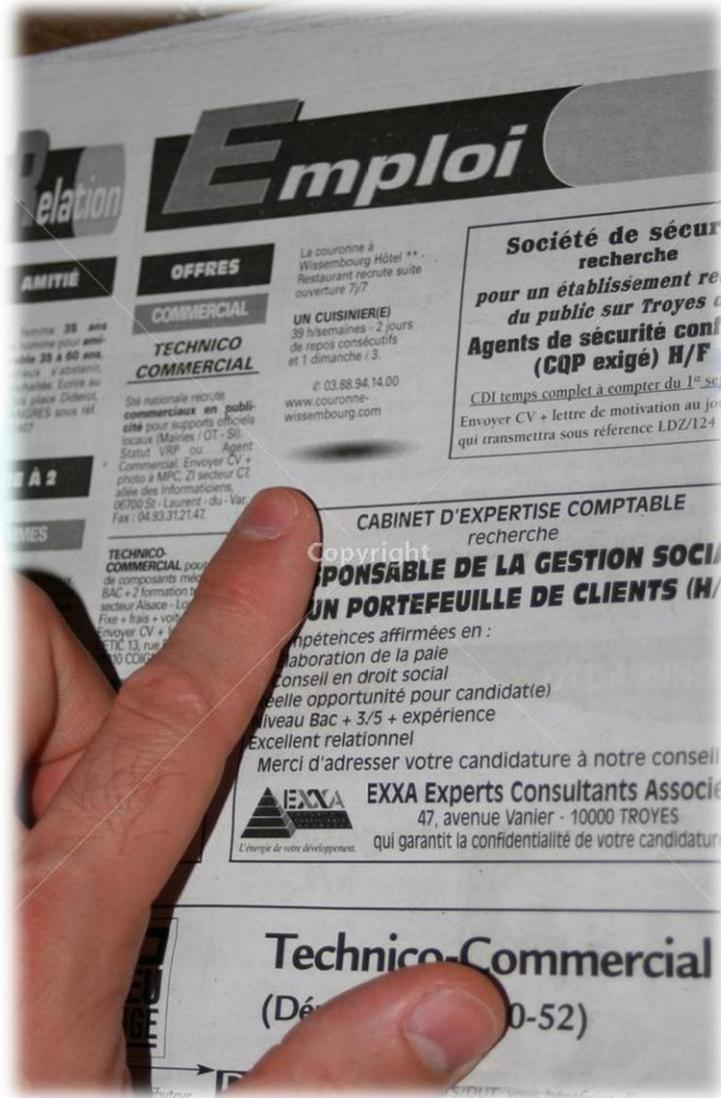
- Les diplômés en informatique et en science de la communication ou dans les secteurs techniques ainsi que ceux des autres branches devaient bénéficier d'incitations et d'accompagnement pour s'installer à leur propre compte.

L'UPR propose :

- D'aménager des espaces autour des instituts et universités spécialisées en vue de les accueillir.
- D'inciter le regroupement des compétences au sein d'une même structure.
- D'assurer aux jeunes promoteurs l'encadrement, le conseil et le suivi pendant les 3 premières années jusqu'à stabilisation de l'entreprise.
- De les affranchir des cotisations sociales pendant les 5 premières années dans le cadre des mesures génération « révolution »
- De favoriser leur accès aux crédits bancaires sans garantie si leur dossier est jugé porteur.

الإتحاد الشعبي الجمهوري

UPR



Le Moyen Terme : Le vrai défi de la pérennité

Les mesures énoncées ci-dessus s'inscrivent dans l'urgence, elles sont dictées par une conjoncture qui impose une célérité de traitement.

Certaines sont destinées à être relayées par un programme d'exploitation et de transformation, d'autres devront s'essouffler après l'atteinte des objectifs.

Dès à présent, il faudra prévoir et entamer l'élaboration des structures et des mesures devant stabiliser le marché de l'emploi et consolider le tissu économique.

- Agriculture :
- Sylvio-pastoral
- Energie.
- Industrie.
- Tourisme.
- Service.

Concilier vie privée et vie professionnelle

الإتحاد الشعبي الجمهوري

Une vie professionnelle efficace et productive ne saurait s'établir sans une vie privée épanouie.

L'UPR appelle à créer des crèches annexes aux entreprises individuelles ou regroupées selon la taille des établissements, financées à parité par l'employé et par l'employeur.

Ceci est de nature à créer des emplois
de :

- Puéricultrices.
- Infirmières.
- Pédiatres.
- Psychologues.
- Ouvrières.

Par ailleurs, le travail à domicile est une option à instaurer et à développer vu ses multiples retombées positives. Cette approche permet de dégorger les administrations et réduire leurs consommations.

Renforcer la sécurité au travail

La sécurité physique des travailleurs dans l'exercice de leur fonction nécessite une meilleure mobilisation des services compétents :

L'UPR propose :

- De généraliser l'inspection médicale au travail inspectant les dossiers médicaux de manière périodique et veillant à leur bonne tenue.

- De centraliser la collecte informatique des pathologies et accidents liés ou supposés être liés au travail.
- De lutter contre la sous déclaration des accidents du travail.
- De porter un intérêt aux risques professionnels nouveaux et les risques psychosociaux.

- De continuer sur cinq ans le contrôle médical des retraités dans le but de dépister les maladies professionnelles qui se déclarent après l'arrêt de l'activité.
- De revoir le tableau des maladies professionnelles et l'actualiser notamment pour prendre en compte les affections musculo-squelettiques.

Renforcer le contrôle et l'application du code du travail

Il convient de traquer la fraude et rétablir la transparence dans le monde du travail en veillant à la stricte application du droit du travail.

L'UPR prône :

- Le renforcement des services d'inspection pour traquer le travail au noir et la sous déclaration.

- Donner aux inspecteurs du travail un accès direct à la justice et garantir une célérité de traitement des affaires.

Accès à une vie digne et heureuse L'urbanisme et L'environnement

Emploi - Economie

Bien - être

Cas sociaux et personnes en difficulté

Les propositions concernent les personnes en grande difficulté sociale et économique dont les handicapés moteurs partiels et les personnes sans

revenus ni qualification. Dans un deuxième rang les personnes percevant une rente viagère ne couvrant pas leurs charges familiales.

- Une pension alimentaire leur sera versée à l'âge de la retraite et sans prélèvement préalable.

L'UPR propose :

- D'engager ces personnes en difficulté et les cas sociaux à l'entretien des espaces sanitaires publics et privés moyennant une rétribution qui leur sera directement versée par les consommateurs et au montant universellement fixé.

الإتحاد الشعبي الجمهوري
Problème d'emploi mais aussi
d'employabilité

- déclassement
- mis match (inadéquation).

Selon la dernière enquête sur la population et l'emploi 2009 (INS 2010), la population active âgée de 15 ans et plus s'établit à 3 689 mille personnes, dont 3 199 mille sont occupées et 491 mille (soit 13,3%) sont au chômage. A ce chiffre, il faut ajouter le nombre de personnes travaillant dans les chantiers publics. Si l'on y ajoute les travailleurs à temps partiels, les intérimaires, les saisonniers (tourisme, BTP et agriculture entre autres) et les travailleurs du secteur informel (433036 en 2002 selon l'INS) ce taux serait porté à 35%.

Il semble donc que l'ensemble des chômeurs, sous-employés ou en emploi précaire représentent

plus du tiers de la population active, ce qui revient à dire qu'un Tunisien en âge de travailler sur trois ne trouve pas d'offre d'emploi correspondant à ses attentes, se résigne à occuper un emploi sous-qualifié sans rapport avec sa formation, ou se trouve contraint d'accepter un emploi précaire par l'entremise d'intermédiaires qui se multiplient depuis plusieurs années d'une manière d'autant plus exponentielle et anarchique qu'elles ne sont régies par aucune réglementation ni soumises à contrôle.

Une analyse plus poussée des dernières statistiques disponibles nous apprend également que :

- le taux de chômage est de 18,8% chez les femmes, contre 11,3% chez les hommes ;
- le taux de chômage des filles diplômées est de 34,9%, contre 14,6% pour les garçons ;
- la répartition du chômage selon le niveau d'instruction s'établit comme suit :
 - analphabètes : 6,1%
 - niveau d'études primaires : 10,4%
 - niveau d'études secondaires : 14%
 - niveau d'études supérieures : 21,9%

Cela veut dire qu'à la date de l'enquête (mai 2009), une personne diplômée du supérieur a 3,5 fois moins de chances d'accéder à un emploi qu'un analphabète, et 2 fois moins qu'une autre personne de niveau primaire.

• toujours en mai 2009, le taux de concentration de chômeurs diplômés du supérieur dans les régions défavorisées se présente comme suit :

- Tataouine : 43,6%
- Médenine : 37,9%
- Gabès : 32,9%
- Gafsa : 44,8%

- Sidi Bouzid : 44,4%
- Kebili : 47,0%
- Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine :
+ de 36%

La Commission Nationale Consultative pour l'Emploi (CNCE) analyse la situation en ces termes :
" La conjonction de ces quatre facteurs (région, genre, génération, niveau d'éducation) ne va pas sans affecter le moral de la nation et questionne les fondements mêmes du modèle social tunisien et de ses choix fondamentaux : l'éducation pour

tous comme principale voie de promotion sociale, l'émancipation de la femme et la liaison permanente entre la dimension économique du développement et sa dimension sociale.

L'éducation, particulièrement supérieure, en tant qu'ascenseur social, semble être en panne. L'effort n'étant plus récompensé à sa juste valeur, d'autres voies déviantes, parfois dangereuses, en tout cas contraires à l'éthique, sont empruntées par les jeunes à la recherche de promotion sociale".

Aujourd'hui, la situation s'est encore dégradée et ces chiffres doivent être revus à la hausse. Le volume du **stock structurel du chômage, du sous-emploi et de l'emploi précaire** doit tenir compte

des nouveaux diplômés des promotions 2009, 2010 et 2011 (prévisions), soit un solde net de "nouveaux" arrivants sur le marché de l'emploi de 180 mille personnes.

La faillite du système actuel

La régulation du marché de l'emploi est du ressort des services publics. Chargée de mettre en application les Politiques Actives de l'Emploi (PAE), l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) dispose de moyens matériels, humains et financiers importants : un réseau national de 82 bureaux et 6 "espaces entreprendre", un service en ligne sur Internet, un

service spécialisé en accompagnement et orientation appelé "Unité d'Information et d'Orientation Professionnelle" et un budget conséquent. La Banque Mondiale estime les dépenses affectées à l'emploi en 2002 à 455 MD, soit 1,5% du PIB.

Résultat : Sur les quinze dernières années, le taux de chômage des personnes de niveau éducationnel supérieur a été multiplié par 5,5 au moins (passant de 3,8 à 21,9%), et le nombre de chômeurs multiplié par 22 (passant de 6,3 à 139 mille).

En 2001 et sur 100 chômeurs, 31 déclarent s'être inscrits aux bureaux de l'Agence et 6 seulement

déclarent avoir trouvé du travail par son entremise (Banque Mondiale 2004).

Dans son rapport (2008), la CNCE établit un diagnostic accablant de la situation et conclue à la faillite du système: "Les instruments de la Politique Active de l'Emploi se caractérisent par une grande diversité et une accumulation historique depuis les années 60. Au fur et à mesure que de nouvelles problématiques apparaissent, de nouveaux instruments sont créés sans que les anciens programmes soient modifiés ou supprimés. De plus, les informations sur le fonctionnement de ces instruments sont dispersées et il est difficile de

savoir si ces instruments sont réellement opérationnels et encore moins d'en faire une évaluation précise. Cette complexité pose des problèmes de lisibilité, de double emploi, de coordination et de pertinence des programmes par rapport à la structure du chômage".

Conclusion : Il est clair que l'Etat a perdu tout contrôle sur le marché de l'emploi. Plus personne, aujourd'hui, n'est en mesure d'évaluer la pertinence des stages en SIVP et d'en mesurer l'impact réel sur l'emploi. Plus personne n'est en mesure de nous renseigner sur le nombre de maîtres d'anglais, de psychologues, de

comptables ou d'informaticiens qui sont à la recherche d'un premier emploi ni est en mesure de nous dire ce qu'il advient d'un jeune à sa sortie d'un centre de formation. La multiplicité des mesures et la prolifération d'instruments inadaptés et parfois même contradictoires, l'inadéquation flagrante de l'enseignement et de la formation aux besoins des entreprises, les carences chroniques du système financier, l'absence de statistiques spécifiques, récentes et fiables, la fermeture de la soupape migratoire, la saturation de la Fonction Publique ont patiemment contribué à l'explosion du chômage, et la mauvaise gouvernance a fait le

reste. Aujourd'hui, la Tunisie compte 1,2 million de personnes en situation de chômage, de sous-emploi ou de travail précaire; 11,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Manifestement, le problème n'est pas financier mais institutionnel.

La problématique de l'emploi

Le Droit au travail est un Droit personnel, inaliénable, inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, confirmé dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et garanti par la Constitution Tunisienne. S'il ne fait pas peser sur l'Etat une obligation de résultat, il n'en demeure pas moins que l'Etat et toutes les institutions républicaines placées sous son autorité sont solidairement investis d'une **obligation de moyens**, pour autant qu'il s'agisse en effet d'un Etat de Droit. Car si la démocratie exige que la légitimité de l'Etat soit décrétée par les urnes,

nous pensons que le peuple est en droit, en retour, d'exiger que cette légitimité soit confirmée dans les actes.

Le peuple Tunisien a payé le prix du sang pour racheter sa dignité. Sa Révolution, il l'a construite autour d'une revendication majeure : "**Dignité, Liberté, Justice sociale**". En scandant haut et fort son besoin de justice sociale, le "génie" populaire a mis le doigt et nommément désigné l'origine du mal : quelle que soit sa composition, le futur Gouvernement n'a plus le droit de confondre la croissance et le développement, l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, les Hommes et les Femmes, ni

parler de développement **durable** si ce développement n'est pas **équitable**.

En Tunisie, le chômage n'est pas un épiphénomène, ce n'est plus un phénomène, c'est désormais un fléau réel. Il croît d'année en année; il ronge notre société; il menace notre économie d'effondrement et met en péril ce "lien social" qui hisse les populations au rang de Peuples. C'est un mal ; il faut le traiter comme tel et ne pas se contenter des demi-mesures.

Les 2 points de croissance additionnelle que la plupart des analystes s'accordent à porter au crédit de l'économie Tunisienne pour 2012 ne

suffiront pas. Un point de croissance engrangeant en moyenne 25 mille emplois, une telle performance permettrait tout au plus au marché d'absorber la totalité de la nouvelle demande, mais n'aurait que très peu d'effet sur la résorption progressive du chômage structurel.

La politique des grands travaux, de construction d'édifices publics et de BTP ne présente qu'un intérêt relatif, proportionnel au nombre d'emplois qu'elle est susceptible de générer rapporté au nombre total de chômeurs : soit entre 15 et 30

mille emplois occasionnels sur environ 750 mille chômeurs structurels (2% à 4%). Une telle initiative ne peut être considérée autrement que comme une mesure d'appoint et ne peut donc constituer l'essentiel de la politique de l'emploi.

Le rabaissement du taux de l'IS est une mesure pertinente, quoique sa corrélation avec la relance des investissements ne soit pas toujours reconnue par un certain nombre de spécialistes. Néanmoins, elle n'apporte aucune réponse aux multiples carences du système dénoncées par le CNCE.

L'intervention de l'Etat n'est plus de l'ordre du souhaitable, **elle devient impérieuse**, avec toute l'efficacité, la rapidité, la rigueur et la détermination que l'acuité du problème et la gravité de la situation imposent dans les cas d'urgence. **Ce n'est plus d'ajustements qu'il s'agit, mais de réformes structurelles et profondes.** On n'aborde pas une entreprise d'une telle ampleur sans un nouvel état d'esprit qui tranche définitivement avec les schémas de développement adoptés à ce jour et les politiques de colmatage qui n'ont fait que

reporter l'échéance de l'explosion sociale. **Il est désormais du devoir de l'Etat de concevoir, mettre en œuvre et promouvoir une nouvelle stratégie de l'emploi, et de se donner les moyens de ses objectifs.**

- Comment donc réaliser les objectifs de notre Révolution ?
- Comment substituer l'inclusion sociale à l'exclusion ?
- Comment créer dorénavant des emplois, stables et sécurisés ?
- Quelle politique spécifique pour les régions défavorisées ?

- Quelles sources de financements ?
- Quel calendrier ?
- Selon quelles priorités ?

الإتحاد الشعبي الجمهوري

UPR



الإتحاد

A-Action prioritaire :

Préserver les emplois existants.

Trop engagée dans le processus d'ouverture pour pouvoir faire machine arrière, et pas assez pour s'inscrire dans une dynamique de développement interactif et pérenne, la Tunisie peine à trouver ses marques dans un environnement hautement concurrentiel, et ne parvient pas à se positionner en tant que destination majeure des IDE, nonobstant son statut de site nearshore de production orienté vers les marchés étrangers et principalement européens. Avec 10 394 milliards

d'euros d'investissements directs étrangers attirés entre 2003 et 2009, la Tunisie se place au 9^{ème} rang des pays sud méditerranéens en termes de stocks d'IDE engrangés. Mais avec 991 euros par tête d'habitant, au cours de la même période, elle se place en réalité à la 5^{ème} place. Ces performances restent globalement très moyennes et, sur les cinq dernières années et en dépit d'une politique généreuse d'incitations à l'investissement, les résultats sont en dents de scie et la tendance générale est plutôt à la stagnation.

La Tunisie n'a d'autre alternative que celle d'adopter une politique volontariste de modernisation à tous les niveaux. Cela suppose un

nouvel état d'esprit qui tranche définitivement avec les schémas de développement adoptés jusqu'à ce jour. Pour ce faire, il est important de ne point considérer la mondialisation comme une menace, mais comme une réelle opportunité, d'autant que notre pays, outre le facteur prépondérant de sa proximité géographique avec l'Europe, dispose d'avantages comparatifs non négligeables, parmi lesquels une population jeune, cultivée, ouverte sur le monde et la modernité, diplômée et disponible.

Aujourd'hui, 1 Tunisien sur 5 travaille pour l'exportation de biens et services. D'un côté, dépendant fortement de la conjoncture internationale, l'exportateur ne dispose que d'une visibilité relative, souvent limitée à quelques mois. Littéralement hanté par son carnet de commandes, il ne peut donc offrir à son personnel plus de garanties qu'il n'en a lui-même de ses clients.

Comment peut-on stimuler un marché du travail régi par des règles obsolètes, rigides et draconiennes ?

Une autre conception et une autre culture des relations de travail doivent être recherchées dans le respect équitable des droits et obligations de tous les intervenants : Etat, travailleurs et entreprises. Inscrite dans une stratégie globale de croissance et de développement, une telle initiative aura un effet d'entraînement des investissements locaux et étrangers, et de fidélisation des investisseurs.

La flexicurité : vecteur de croissance et de justice sociale

Nous proposons de mettre en œuvre une série de mesures visant à favoriser les conditions d'un compromis économiquement et socialement responsable et susceptible d'instaurer une relation de partenariat entre les parties prenantes du marché du travail par la mise en place d'un dispositif innovant qui tient compte des enjeux divergents de chaque partie. Il s'agit de mettre un ensemble d'outils et d'instruments au service

d'une **Nouvelle Stratégie de l'Emploi (NSE)** visant à moderniser le marché du

travail et instaurer une relation de confiance entre les partenaires sociaux qui permettra de réconcilier l'exigence de **flexibilité** imposée à l'employeur et le besoin de **sécurité** recherché par l'employé : c'est le concept de la **flexicurité**.

La flexicurité se veut donc une stratégie globale de régulation du marché du travail.

1. *Methodologie d'approche*

- C'est une démarche **proactive et délibérée** de la part des divers acteurs politiques et sociaux ;
- **Solidaire**, car fondée sur le partage des risques et résolument axée sur l'objectif d'inclusion par la facilitation de l'accès à un marché du travail plus transparent, plus souple, plus ouvert et accessible à tous ;
- **Egalitaire**, puisqu'elle ne fait aucune distinction de sexe, d'âge ou de région et s'adresse aussi bien aux diplômés qu'aux non diplômés ;
- Développée et mise en œuvre de façon **coordonnée et synchronique**, c'est à dire lier

l'action sur la flexibilité à celle de la sécurité. Il ne s'agit donc pas de trouver à postériori des ripostes protectionnistes à un marché du travail devenu de plus en plus souple. Au contraire, il s'agit d'anticiper ces contraintes de flexibilité en les compensant par une forme adaptée et complémentaire de sécurisation du travailleur.

2. Champs d'application.

- Les sociétés totalement exportatrices, sans distinction de zones d'implantation, d'origine du capital ou d'activité.

- Les sociétés partiellement exportatrices dont les ventes sur le marché local n'excèdent pas 40%, sans distinction de zones d'implantation, d'origine du capital ou d'activité.
- Les sociétés manufacturières ou de services de sous-traitance ayant des effectifs permanents supérieurs à 80 personnes et justifiant d'un taux d'encadrement au moins égal à 8%.
- Les unités hôtelières de catégories 3, 4 et 5 étoiles, sans distinction de zones d'implantation ou d'origine du capital.

3. Population ciblée.

Toute personne de nationalité tunisienne travaillant dans une entreprise entrant dans les champs d'application de la NSE. La population ciblée est estimée à plus de 500 mille personnes souffrant d'un fort sentiment de précarité.

4. Objectifs

- Satisfaire les revendications populaires exprimées par la Révolution, à savoir **le droit à un travail stable et le droit à la dignité.**
- Sauvegarder les emplois existants.

- Désamorcer le conflit social au sein de ces entreprises et mettre fin aux débrayages et aux sit-in qui ont causé la fermeture de plusieurs unités industrielles et hôtelières, mis au chômage plus 10 mille Tunisiennes et Tunisiens et menace d'en causer d'autres, si ce problème n'est pas définitivement résolu.

- Instaurer au sein de ces entreprises un climat social propice au travail et à l'amélioration des performances, ce qui ne peut que stimuler les exportations et encourager les investisseurs déjà existants à la réalisation d'investissements additionnels ou d'extension.

- Relancer les investissements et inciter les investisseurs potentiels, locaux et étrangers, à la réalisation de nouveaux projets grâce à une plus grande flexibilité.
- Consolider la position de la Tunisie dans sa démarche pour l'obtention du statut de "partenaire privilégié" et donner au partenariat Tuniso-Européen une nouvelle impulsion

5. Mesures préliminaires.

- Mettre à jour le code du travail en vue d'introduire la notion de "travail alternatif" et le concept de flexicurité.

- Créer un Fonds d'Indemnisation du Travail Alternatif (FITA) ;
- Charger le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi de:
 - concevoir un "contrat standard de travail alternatif" (CSTA).
 - concevoir une "carte professionnelle de travail alternatif" ou "Carte Orange";
 - établir une carte de répartition des "Agences de Promotion de l'Emploi, de la Reconversion et de l'Inclusion Sociale" (APERIS), de sorte à assurer une couverture géographique maximale qui soit en mesure de présenter un service de proximité efficace, performant et en temps réel ;

- doter les APERIS des moyens matériels, du personnel qualifié et formé et de centres d'appels qui seront chargés d'informer, accompagner, renseigner, conseiller et orienter à distance ;
- Lancer une vaste opération de recensement de la population concernée et mettre en place une base de données informatique (méthode similaire à celle adoptée par la CNAM)
- recenser les sociétés de services ; les scinder en 2 catégories (Licences A et B) sur les bases d'un cahier de charges spécifique qui fixera les champs d'activité

de chaque catégorie et en définira les règles de fonctionnement, les prérogatives et les responsabilités. Seuls les prestataires de Licence A bénéficieront du statut d' "Intermédiaires Agréés pour l'Emploi " (IAE)

6. Mécanismes.

Mutualisation du risque chômage pour tous les Tunisiens exerçant en travail alternatif, par prélèvement à la source d'une contribution obligatoire et d'une contribution complémentaire optionnelle ;

- La Contribution Obligatoire de Travail Alternatif (COTA)

➤ RS sur salaires : 1,25% du salaire brut

- Part patronale : 2,75% du salaire brut
- Durée minimale de contribution : 12 mois

➤ Couverture du risque : Versement d'une indemnité égale à 1 salaire par année travaillée, sans plafond

- La Contribution Complémentaire de Travail Alternatif (COTA)

- RS sur salaires : 2% du salaire brut
- Durée minimale de contribution : 12 mois
- Couverture du risque : Versement d'une Aide Provisoire à la Réinsertion (APR) égale à 80% du salaire pendant 4 mois.

7. Moyens matériels

- **Locaux** : Disponibles. Il suffit de réaffecter, restructurer et mettre à niveau les locaux existants, soit 82 Agences (APERIS) et 6 "espaces entreprendre" (Zone Orange). Au cas où la carte géographique de répartition des APERIS révélerait un déficit, ce manque sera comblé par la réaffectation des locaux de l'ex-RCD précédemment exploités par ses "Comités de coordination".

- **Matériel informatique** : Disponible.

Récupération de 10 mille ordinateurs des 15 mille

affectés aux futures élections de l'Assemblée Constituante. Ils serviront à doter chaque Agence d'un centre d'appels performant.

- **Mise en réseau** : Disponible, sauf extension du réseau actuel.
- **Site Web et logiciels informatiques** : A réaliser sur plan directeur, cahier de charges et appel d'offres.
- **Ressources humaines** : Recrutements estimés à 9 mille personnes
- **Critères de sélection** : Tous les recrutements se feront parmi les bénéficiaires de l'indemnité

mensuelle de 200 DT (soit un budget mensuel économisé de 1,8 milliards) ;

- Origines : La préférence sera donnée aux originaires des régions fiscalement classées en "Zones prioritaires".
- Ancienneté du diplôme : Par ordre décroissant.

8. Sources de financement.

- **Fonds de dotation**
Etat Tunisien : 200 MD.
- **Recettes du Fond 21-21**

Voir à ce propos : [Notre politique](#)

[Fiscale](#)

- **Fonds propres**
 - Contributions Obligatoires de Travail Alternatif (COTA) .
 - Contributions Complémentaires de Travail Alternatif (CCTA).

9. *Financement des charges d'exploitation.*

- **Fonctionnement des APERIS** : Totalemment à la charge des gouvernorats
- **Fonctionnement des Zones Orange** : Totalemment à la charge des Conseils de régions

10. *Calendrier prévisionnel de réalisation.*

La réalisation, le suivi et la coordination seront confiés à un Comité de Pilotage.

Les formulaires d'inscription et les contrats standards seront disponibles à partir du 15 mai 2012.

Les inscriptions seront clôturées le 15 septembre 2012.

Nous estimons la phase préliminaire de mise en place de ce dispositif à 12 mois.

La Nouvelle Stratégie de l'Emploi sera opérationnelle le 1er janvier 2013 et



les premières indemnisations seront versées 12 mois plus tard, soit à partir de janvier 2014.

B- Créer de nouveaux emplois :

- **Création d'un Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.**

Cela permettra de regrouper les compétences dans une recherche d'optimisation des performances et de convergence des objectifs.

- **Création d'un Observatoire des Compétences Futures et des Nouveaux Métiers.**

Il aura pour mission de :

- En coordination avec les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, recenser et classer les filières de l'enseignement et de la formation professionnelle, les diplômes et les aptitudes
- Anticiper les besoins futurs en matière de compétences professionnelles.
- Mettre en adéquation l'offre et la demande sur le marché du travail en matière de qualifications.
- Mettre fin à la segmentation et au cloisonnement du marché du travail par la création des "passerelles" permettant la reconversion :

- Promouvoir et soutenir l'apprentissage, le perfectionnement et le recyclage continu et renforcer et adapter les outils de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie ;

- Favoriser la création d'une plateforme de dialogue et de coopération entre les établissements de l'enseignement supérieur et de formation professionnelle et les entreprises ;

C- Créer des emplois nouveaux : impact de nos politiques sectorielles sur l'emploi.

- externalisation des actions marketing

Notre politique du Tourisme

- réalisation de 30 000 logements sociaux par an sur 5 ans

Notre politique Sociale

- réalisation d'une technopole des sciences de la mer

Notre politique de l'énergie, de l'environnement et du développement durable

Notre politique culturelle

- programme d'encouragement aux investissements dans les "zones d'appoint"

Notre politique de développement régional



الإت

Agriculture, Le sinistre

L'enjeu

Si l'objectif majeur de l'agriculture est de garantir la sécurité alimentaire, il est aussi de contribuer au développement régional, à la promotion de l'emploi et à la protection de l'environnement.

La croissance démographique conjuguée à une augmentation de la demande par tête, par suite de l'amélioration du niveau de vie, se traduira par une pression élevée sur la demande en produits alimentaires : + 26% en céréales, + 43% en viandes, + 48% en lait et dérivés, + 40% en fruits et légumes, par rapport à la demande de 1991

L'agriculture tunisienne n'arrive pas à répondre intégralement à la demande alimentaire de la population. La balance agro-alimentaire enregistre un déficit structurel, le taux de couverture des importations par les exportations étant de l'ordre de 75%.

Le secteur agricole est appelé à accélérer son rythme de croissance pour combler l'écart actuel entre offre et demande et suivre l'évolution de la demande.

La réalisation de la sécurité alimentaire consistera à assurer au pays une nourriture en qualité et quantité suffisante et sans interruption, par la combinaison optimale entre la production nationale, l'importation et l'exportation. L'optimisation se traduira ainsi par l'équilibre durable de la balance agro-alimentaire et par le développement de l'agro-alimentaire

Il n'est de choix que de produire en quantités suffisantes les denrées de base pour lesquelles la Tunisie est compétitive (blé dur, orge, viande bovine et ovine et lait).

En second lieu, il faudra réduire les déficits en blé tendre et en sucre (actuellement, ces déficits s'élèvent à 75% et 88% de la consommation

respectivement), et la consommation des aliments pour bétail importés (maïs, soja) par le développement et l'utilisation des produits de substitution (orge, triticales, sous-produits, etc.).

En troisième lieu, il s'agira d'accroître les produits destinés à l'exportation, tels que l'huile d'olive, les produits de la mer, les agrumes, les dattes, les primeurs,...

Il est capital d'engager l'agriculture dans un processus de valorisation de ses productions par le développement des industries agroalimentaires et la réalisation de chaînes de distribution performantes.

Potentiel et limites

L'agriculture s'est d'abord enrichie de plusieurs acquis : l'infrastructure hydraulique, la conservation des sols, la formation de cadres spécialisés, la recherche agronomique ainsi que la promulgation d'un arsenal législatif et réglementaire qui a permis d'introduire des réformes et créer des incitations au développement.

Cependant l'agriculture ne parvient toujours pas à couvrir son déficit en raison de l'accroissement de la demande mais aussi de la mauvaise utilisation de ses potentialités.

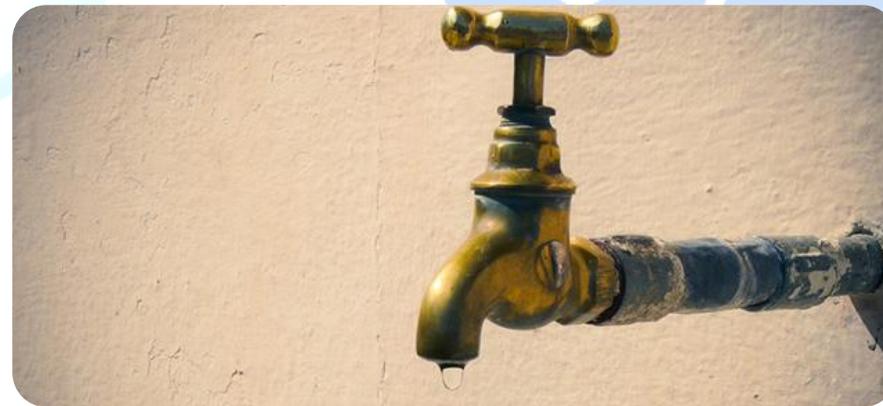
Ressources naturelles

Trois principaux facteurs déterminent l'avenir et la durabilité de l'activité agricole : l'eau, le sol avec en corollaire le couvert végétal naturel, et les ressources halieutiques.

1.L'eau

Elle occupe un rôle central dans l'agriculture tunisienne, les terres étant arides et la sécheresse la mobilisation des ressources hydrauliques, et surtout la rationalisation de leur utilisation se situe tout naturellement au cœur du développement agricole. Depuis l'indépendance, les efforts consentis et les moyens financiers alloués (40% de l'investissement agricole) ont permis de mobiliser plus de 60% du potentiel en eau mobilisable.

Devant le constat d'une demande en eau aussi timide même durant les périodes sèches, et les contraintes énumérées dans l'emploi des facteurs de production, cette insuffisance prouverait que l'effort d'aménagement hydro-agricole ne s'est pas fait accompagné non plus de services d'appui qui favorisent cette demande, qu'il s'agisse de recherche, de vulgarisation ou de structuration de la profession.



La notion d'Economie d'Eau

L'UPR propose :

- ✓ De lutter contre les pertes, gaspillages et sous-utilisation de l'eau, estimée à 35% du volume global de la ressource.
- ✓ D'économiser l'eau par la modernisation des conduites d'adduction et réseaux, notamment en subventionnant l'irrigation par « le goutte à goutte » à hauteur de 40 à 60 % du prix du matériel.

- ✓ D'adopter certaines cultures économes d'eau à l'instar de l'application d'assolements à fortes composantes hivernales sur les PPI qui sont économes d'eau et protègent mieux la fertilité du sol ; l'introduction de fourrage résistant à la sécheresse comme le sorgho; certains types de labour, le semis direct, l'introduction d'élevages....

L'UPR propose d'instituer :

- Une pré-irrigation avant semis pour la mise en réserve d'eau dans le sol pour garantir la levée ;

- L'irrigation préventive pour l'amélioration des réserves d'eau dans le sol ;
- Partant de l'ancienne pratique du labour de 18 mois visant de reporter la pluviométrie d'une campagne sur la campagne suivante en conservant cette eau dans le sol, on peut penser à apporter par des irrigations «préventives» des quantités d'eau (souvent inutilisées) dans le sol pouvant alimenter la culture de l'automne suivant ;
- L'irrigation curative en cas de sécheresse grâce à la création d'une structure qui pourraient intervenir en «pompiers» avec les équipements de secours appropriés pour irriguer le plus de surfaces en déperdition avec les eaux réservées à la «sécurité minimale en eau d'irrigation» dans les lacs collinaires, barrages...
- L'apport d'eau stabilisateur du revenu par la garantie d'une disponibilité minimale d'eau d'irrigation pour faire face, dans une ferme, peut conduire l'exploitant à adopter un système de production où l'eau est utilisée, conjoncturellement ou saisonnièrement sur, au moins, une fraction de l'exploitation pour stabiliser sa production et son revenu, du fait que

cette fraction de l'exploitation aura une production garantie. Cette eau, pouvant provenir d'un périmètre irrigué proche, d'un lac collinaire se trouvant à faible distance, ou d'un simple puits creusé sur la ferme.... son grand intérêt c'est l'assurance qu'elle apporte à l'exploitant d'un Revenu Minimum Garanti.

- L'installation de périmètres irrigués dans des zones où l'utilisateur est motivé par l'irrigation dès la fin de l'aménagement au lieu de les choisir dans des zones où l'utilisateur est hypothétique et qu'il faut bien le courtiser pour le convaincre du «cadeau» qui lui est fait ;

- La recherche d'équipements nouveaux moins chers et la compression des coûts des équipements d'irrigation ;
- Les itinéraires techniques et les variétés adaptés à une valorisation de l'eau par de hauts rendements pour les cultures stratégiques comme les céréales, les fourrages ou les légumineuses... dont l'importation grève le budget et pour lesquelles la mise en place d'une sécurité alimentaire minimale est pressante ;
- L'irrigation d'appoint pour des cultures autres que les céréales ;
- Les travaux sur le sol et la vie biologique dans le sol comme ceux dont on a parlé plus haut. De même des recherches et études pluridisciplinaires auraient pu

mieux préparer le terrain à l'extension de l'irrigation ;

- Le développement des techniques visant à économiser l'eau et l'adoption d'une tarification qui incitera les agriculteurs à irriguer la totalité des superficies équipées, pénalisant à la fois les gaspillages, sont les principales actions à engager.

L'enseignement agricole, pour former l'ingénieur et le technicien qui doivent exploiter la terre, planifier son exploitation, penser et créer le développement, mettre les bases d'une approche intégrée se basant sur les orientations suivantes:

- ✓ Impliquer progressivement les exploitants agricoles dans la prise en charge des travaux de conservation des eaux et des sols et introduire les actions antiérosives dans leurs techniques culturales.
- ✓ Instituer une législation adéquate, notamment par la promulgation du code de conservation des sols et l'actualisation de la loi sur la protection des terres agricoles ;
- ✓ La forestation et la lutte contre la désertification ;

✓ La mise en œuvre de ce volet est réalisée à partir des enseignements du diagnostic de la situation socio-économique des forêts.

2. Les sols

Les sols agricoles inextensibles en superficie sont, de leur côté, menacés par l'érosion très active sous notre climat, ce qui entraîne la réduction irréversible de la fertilité. Les pertes de fertilité des sols sont estimées à près de 10 000 ha par an.

Le défrichement de la végétation naturelle, la mise en culture de terres de processus sensibles à l'érosion, le surpâturage, les inondations cycliques

et les vents violents, sont les principaux facteurs du parcours d'érosion.

Actuellement, sur cinq millions d'hectares labourables, au moins un million d'hectares gravement menacés exigent une intervention urgente.

L'inadaptation de l'équipement mécanique ou son absence joue également un rôle dans l'avancée de l'érosion.

a) La conservation des sols :

Les principaux objectifs poursuivis par les actions de conservation des eaux et des sols sont le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols, l'amélioration du taux de mobilisation des

ressources en eau, notamment celles difficilement mobilisables par des ouvrages classiques, et la protection des infrastructures (barrages, routes, agglomérations...).

La chute des rendements suite à l'épuisement des réserves organo-minérales des sols, véritable érosion chimique engendrée par le choix inconscient de ces systèmes et l'intensification des opérations culturales.

الإتحاد الشعبي الجمهوري



L'absence de restitution de matière organique et d'actions menées contre ce phénomène forme un inconvénient majeur pour l'amélioration des rendements, la résistance à la sécheresse très fréquente sous nos climats et pour l'obtention des hauts rendements possibles en irrigué.

L'UPR propose :

- L'adoption d'assolements enrichissants pour le sol qui reste faible. Ces assolements peuvent, pourtant, limiter notre dépendance de l'importation de plusieurs denrées alimentaires comme le tourteau de soja, notamment par l'intégration de sols de légumineuses et de

fourrages, véritables mines d'or pour l'amélioration des sols. Les résultats obtenus par divers chercheurs, sont devenus accessibles et permettent d'espérer une amélioration de leur rentabilité que ce soit en matière de variétés de légumineuses, ou pour l'inoculation de rhizobium fixateurs d'azote ou inhibiteurs de fusarioses surtout qu'on dispose aujourd'hui d'une rhizothèque de plus de 400 espèces.

De plus, d'autres améliorations de ces cultures viendront, entre autres, épauler cette approche sur l'effet des mycorhizes sur l'alimentation hydrique, la croissance, la résistance à la sécheresse ou l'absorption d'éléments minéraux tels que le (P), le (Zn) et le (Cu)... par ces légumineuses.

- Par ailleurs, le travail du sol fait beaucoup appel à la mécanisation, or souvent ces travaux sont souvent mal faits pour des raisons :

- ✓ D'inadaptation de l'équipement utilisé,
- ✓ De sa mauvaise utilisation
- ✓ De l'absence même de matériel

(Voir plus loin coopérative de services).

b) L'amélioration de la productivité du secteur :

Elle passe par la maîtrise des techniques et de la technologie, instruments nécessaires à l'accroissement de la production et sa valorisation.

L'UPR propose :

- La création d'unité de coopérative de services agricoles.

Pour le travail du sol, le semis, la fertilisation, et les traitements des désherbages et fongiques. La création de ces coopératives, permettant l'acquisition par un ensemble d'exploitants d'un pool de machines moyennant un paiement échelonné à taux d'intérêt quasiment nul, outre l'amélioration de la rentabilité pallierait les aléas du facteur temporel en plus des emplois qu'elles pourraient générer.

- **Changements d'affectation des terres**

En effet, l'affectation actuelle des terres, en particulier dans les régions arides et semi-arides, contribue à fragiliser les sols et, par conséquent, à accélérer la perte de carbone par les sols et par la biomasse. Dans cet esprit, la conversion des terres marginales emblavées en céréales, en d'autres spéculations à même d'assurer une couverture permanente des sols, offrirait des solutions intéressantes aux problèmes de dégradation des terres et de lutte contre différentes formes d'érosion, tout en présentant d'importants avantages économiques et environnementaux. Dans l'ensemble, on peut citer principalement deux options offrant un potentiel intéressant :

L'UPR propose :

- ✓ Les plantations à buts multiples (plantation d'oliviers, plantations fruitières composées notamment d'espèces rustiques et d'arbres semi-forestiers :

- La plantation de l'olivier constitue un exemple quasi parfait de reconversion des terres marginales, et constitue une alternative très avantageuses sur tous les plans, en particulier sur les pentes fortes, les terrains encroûtés et ce, sur une large gamme de sols.

- Les espèces fruitières rustiques tunisiennes offrent également un potentiel considérable à tous les points de vue, et peuvent être développées, chacune selon ses exigences climatiques, sur les terres marginales, en particulier sur les terrains en pente et dans les zones montagneuses de la Dorsale.

- En ce qui concerne les arbres semi-forestiers, ils offrent des potentiels intéressants de développement et de protection des terres, en particulier dans les zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest.

- L'aménagement des prairies permanentes et/ou temporaires : les prairies sont à aménager d'une manière permanente (10-15 ans) et/ou temporaire (2 ans) sur les terres marginales et les sols marneux dans les régions humides et subhumides qui sont actuellement cultivées en céréales.



Forêt

La forêt est aussi un élément majeur d'équilibre et de protection de la ressource en sol. En Tunisie, la forêt est très peu étendue (les superficies forestières couvrent à peine 7% du territoire en excluant le désert et les sebkhats) et est soumise à une pression sociale élevée. Jusqu'à un passé récent, les moyens

financiers requis n'avaient pas été alloués, les méthodes de gestion inadaptées et la législation ne convenaient pas aux impératifs de développement des zones forestières où vit plus de 10 % de la population et jusqu'à 30% dans certains gouvernorats.

L'UPR fonde autour de la forêt un plan de développement régional vecteur d'emplois immédiats relayés par des projets à moyen terme.

des barrages, la production du bois d'œuvre et le stockage du carbone.

L'UPR propose quatre principales options :

✓ Les reboisements forestiers : il s'agit de reboisement des zones forestières dégradées au moyen de la plantation d'essences appropriées selon le milieu. A terme, ces reboisements auront à répondre à quatre principaux objectifs à savoir : la reconstitution des peuplements naturels dégradés, la protection des bassins versants

✓ Les plantations pastorales et l'amélioration des parcours constituent également des options d'atténuation assez intéressantes. Cette action consisterait en l'aménagement des terrains de culture dégradés qui sont cultivés épisodiquement en céréales au Centre-Sud ou d'une manière continue au Nord. Cet aménagement toucherait également les terrains de parcours, en vue de restaurer leur potentiel productif et d'accroître la production de biomasse

fourragère pour le cheptel d'élevage.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé de planter des arbustes et des arbres fourragers dans les zones steppiques et les zones semi-arides en général.

✓ Les aménagements forestiers : Il s'agira de combiner un certain nombre d'actions, de manière à restaurer le potentiel productif, dans un premier temps, et à assurer une valorisation optimale et durable des ressources, dans un deuxième temps. Ces actions doivent être mises en place, selon des modalités participatives et intégrées, de façon à renforcer la contribution des ressources forestières, ainsi aménagées, au développement socio-économique des populations forestières.

✓ L'amélioration et l'aménagement des parcours devront suivre une voie similaire. En effet, la plupart des parcours collectifs étant sous la responsabilité de l'administration forestière, ils seront aménagés dans le cadre des mêmes protocoles et actions mentionnés ci-dessus pour le domaine forestier.

• **Valorisation des produits de terroir :**

✓ Un potentiel jusqu'ici faiblement valorisé

En tant que pays méditerranéen à très longue tradition agricole et d'élevage, la Tunisie a toujours eu des produits végétaux et animaux à spécificités liées à la nature et à l'intervention de l'homme, c'est-à-dire au terroir, au sens large du terme. Dans beaucoup de cas, ces spécificités sont

connues et reconnues et ont acquis une certaine valeur marchande au niveau local, régional voire national.

Certains produits ont acquis une notoriété internationale à travers l'exportation dont ils représentent régulièrement une part importante, notamment l'huile d'olive, les dattes Deglet Ennour, l'orange maltaise de Tunisie, plusieurs vins et spiritueux. Mais, en dehors de ces derniers qui bénéficient depuis des décennies d'appellations d'Origine Contrôlée, AOC, et de la maltaise qui cible un segment du marché français constitué essentiellement d'anciens résidents en Tunisie (pieds noirs et juifs), les autres produits valorisent peu ou pas du tout leurs spécificités.

Ainsi, 80% du volume d'huile d'olive est exporté en vrac sur l'Union Européenne en vertu des accords existants et dont les révisions successives sont marquées par les positions de l'Italie et de l'Espagne, principaux clients et concurrents de la Tunisie et « price makers » en matière d'huile d'olive. Depuis 1994, l'intervention des exportateurs privés diversifie les marques et élargit le marché à l'international.

Quant aux dattes, malgré un effort de diversification des destinations, elles sont exportées en vente ferme, notamment sur la France, devenue de ce fait, un des plus grands exportateurs de dattes.

pression sur les autres ressources et d'appuyer le processus du développement durable.

- ✓ Mise en place de filières qualité de produits agricoles

Les exigences des actions de valorisation des produits de terroir ont amené la Tunisie à mettre en œuvre un vaste projet de valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires par la reconnaissance officielle de leurs signes spécifiques de qualité en vue de renforcer leur compétitivité et accroître leur demande locale et à l'international. Les revenus supplémentaires qui seraient ainsi générés permettraient d'améliorer le niveau et les conditions de vie des populations rurales concernées et d'alléger, un tant soit peu, la

3. Les ressources halieutiques :

a) Structure et caractéristiques :

La Tunisie occupe une place centrale dans la Méditerranée. Son littoral dépasse les 1 300 km de long. Son plateau continental est parsemé d'îles et îlots. En effet on rencontre du nord au sud de la Tunisie les îles et îlots suivants : la Galite, le Galiton, Zembra, Zembreta, Kuriat, Kerkennah et Djerba.

La superficie du plateau continental est d'environ 80 000 km². Le plateau continental est assez étendu dans la région Sud au niveau du golfe de Gabès où des profondeurs de 100 mètres se situent à plus d'une centaine de km au large des côtes.

En plus de cette longue côte, la Tunisie est caractérisée par un ensemble de lagunes au nombre de sept, couvrant une superficie totale de 105 200 ha. Du nord au sud, on rencontre le lac de Bizerte (15 000 ha), lac Ichkel (10 000 ha), la lagune de Ghar el Melh (3 135 ha), le lac de Tunis (3 900 ha), le lac de Kheniss (150 ha), la lagune de Bou-Ghrara (50 000 ha) et la lagune de Bibans (23 000 ha).

- Utilisation des captures

La mise en conserve du thon et de la sardine comprend 20 unités en activité. La capacité maximale des établissements est de 140 tonnes par jour pour la sardine et de 160 tonnes par jour pour le thon. La contrainte principale que rencontre cette industrie est l'irrégularité de l'approvisionnement en matière première.

La population maritime totale reliée directement ou indirectement au secteur de la pêche a été estimée à 100 000 dont environ 53 538 pêcheurs.

La répartition géographique de cette population permet de constater que 63% de l'effectif total de ces marins pêcheurs sont implantés dans la zone Sud du pays alors que les zones Est et Nord ne comptent respectivement que 19% et 18% de l'effectif total.

- **Règlement de la pêche**

La législation régissant le secteur de la pêche se base sur le développement de la pêche, en assurant une production annuelle maximale soutenue parmi les principales espèces benthiques et en maintenant l'effort de pêche à son optimum, tout en préservant les acquis de la pêche côtière. Plusieurs Arrêtés, relatifs à l'exercice de la pêche en Tunisie, sont apparus en 1973, 1977, 1983, 1991, 1992 et 1995, celui de 1995 à été modifié par d'autres arrêtés en 1997-2000 et 2001.

Cette réglementation se rapporte:

- ✓ Aux modalités d'octroi d'autorisations de pêche;
- ✓ A la distribution rationnelle de l'effort de pêche;
- ✓ Aux tailles minimales autorisées dans l'exploitation de certaines espèces, ainsi que l'interdiction de pêche de phoques, de cétacés, de tortues et de collecte des œufs de tortue;
- ✓ Aux caractéristiques des engins de pêche et leurs zones d'application;
- ✓ Aux zones de pêche interdites ;
- ✓ Aux dispositions particulières de pêche se rapportant à certaines espèces telles que la

crevette, le poulpe, la pêche de plaisance ainsi qu'aux pêcheries fixes.

- La production du secteur de la pêche a enregistré 92 500 tonnes en 2003, pour une valeur de 305,8 millions de dinars.

Répartition par type de pêche: la production en poisson d'origine marine et lagunaire, enregistrée est de 90 340 tonnes alors qu'elle a atteint les 100 000 tonnes en 1988. Ainsi il a été constaté que la production globale a enregistré au cours des dernières années une tendance à la baisse du fait que les pêcheurs continuent à utiliser les mêmes méthodes de pêche et à exploiter les zones traditionnelles le plus souvent côtières. Cette baisse serait aussi due à une surexploitation de certaines espèces.

Les apports enregistrés de la flottille de pêche côtière, des sardiniers et des chalutiers ont été respectivement de (28%), (38%) et (29%) de la production globale de la pêche. Les céphalopodes et les crustacés (crevettes) sont destinés en grande partie à l'exportation et constituent des espèces recherchées pour un grand nombre de pêcheurs.

- Exportations

Les exportations tunisiennes en produits de la pêche ont atteint 14660 tonnes en 2003 soit environ 15% de la production globale, pour une valeur de 105 millions de dollars; se plaçant ainsi à la seconde place des exportations des produits agricoles et agro-alimentaires après l'huile d'olive. Environ 90% des exportations sont orientées vers les marchés de l'Union Européenne. Les deux principaux produits exportés sur ce marché sont

les céphalopodes (poulpes et seiches) et les crustacés (crevettes), qui représentaient en 2003 respectivement 50% et 25% des quantités exportées.

- **Importations**

Les importations en produits de la pêche sont constituées principalement par les poissons frais et congelés. Par ailleurs, certaines espèces de poisson importées sont utilisées pour la mise en boîte et écoulées sur le marché national. Les

quantités globales ont atteint environ 28 200 tonnes, pour une valeur de 36,2 millions de dollars.



L'effort dans le domaine de la pêche est caractérisé par un triple déséquilibre :

- La surexploitation d'espèces à haute valeur commerciale.
 - La sous-exploitation des ressources pélagiques (poisson bleu) ;
 - La faiblesse de l'exploitation dans la zone septentrionale où prédominent des conditions météorologiques plus difficiles.
- La stratégie de développement du secteur de la pêche s'articulera au autour des axes suivants :
- ✓ La rationalisation de la gestion des ressources halieutiques et la réalisation des équilibres au niveau de l'effort de pêche entre les régions et les espèces.

✓ La consolidation des travaux de recherche scientifique appliquée.

- ✓ La promotion de l'aquaculture.
- ✓ La consolidation de la compétitivité des produits de la pêche.

Sur cette base, les efforts seront orientés essentiellement vers les régions sous-exploitées à l'instar de la région du Nord et des hautes mers, vers l'amélioration du taux d'exploitation des espèces par l'intermédiaire d'une flottille spécialisée disposant de techniques modernes et permettant la manipulation et le traitement des captures à bord.

- Le développement de l'aquaculture :

En matière d'aquaculture, il sera procédé à une reconsidération de cette activité particulièrement au niveau de l'identification des suites et de la

promotion des techniques d'aquaculture dans les eaux intérieures compte tenu de la concurrence très vive qui s'installe sur le marché international, dans le but de mettre au point un programme permettant de développer la production et de contribuer à la promotion des exportations ainsi qu'à la couverture des besoins de la population locale.

- La consolidation de la compétitivité du secteur:

Dans ce cadre, le programme de mise à niveau de l'infrastructure portuaire, et les efforts seront consolidés pour préserver les acquis déjà réalisés, en plus du développement du partenariat avec l'étranger en vue d'améliorer le taux d'exploitation de certaines ressources et/ou régions

insuffisamment exploitées et de dynamiser davantage la transformation du poisson.

Dans le domaine de la pêche, la recherche halieutique s'attellera, compte tenu de la nature des problèmes rencontrés à :

- ✓ Affiner l'évaluation des stocks et identifier de nouvelles ressources halieutiques.
- ✓ Développer les connaissances des milieux marins, par des études biologiques et une surveillance accrue de la pollution, renforcer son programme en matière de valorisation des produits de la mer et surtout de préservation de leur qualité.

Problématique sociale

Plusieurs contraintes sociales freinent le développement agricole. Les plus importantes sont :

- 1) Le vieillissement et le niveau d'instruction faible ou inadapté des exploitants (moyenne d'âge 56 ans contre 50 ans en 1980 et 83 % ont un niveau d'enseignement primaire contre 14 % détenteurs d'un diplôme du secondaire voire professionnel) ;

2) La précarité de l'emploi offert par l'agriculture : l'emploi agricole qui est censé s'améliorer par l'extension de l'irrigué a connu une baisse de la main d'œuvre familiale de 50 000 emplois pour une augmentation d'environ 100 000 salariés (60% des salariés et aides familiales sont temporaires).

3) La situation foncière inadaptée aux impératifs de modernisation

b) Absentéisme des exploitants en liaison avec la pratique de l'agriculture extensive.

L'agriculture extensive est un système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en faisant appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Pratiquée généralement sur de vastes étendues, elle se caractérise par des rendements à l'hectare relativement faibles et par un plus grand nombre d'emploi par quantité produite, mais avec des revenus parfois très bas, dans les pays pauvres. C'est une agriculture qui permet souvent une certification "Agriculture biologique" quand elle est accompagnée de la non utilisation d'intrants chimiques.

La problématique économique

Elle se situe à deux niveaux : interne et externe.

1) Au niveau interne :

Remarquons que l'un des piliers du développement agricole, le crédit agricole est défaillant : l'agriculture tunisienne, en voie de développement, requiert des moyens financiers et un effort d'investissement importants.

2) Au niveau externe

Les profonds changements de l'environnement international, en particulier la création à plus ou moins long terme du Marché Commun Maghrébin, la concrétisation de l'Europe et les enjeux des négociations du GATT pèsent de tout leur poids sur l'agriculture tunisienne.

En effet, l'exportation des produits agro-alimentaires (huile d'olive, agrumes, vins, dattes, poissons) est vitale pour notre agriculture et près des trois-quarts sont destinés au marché européen. En outre, la Tunisie ayant choisi de

s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale, elle est membre à part entière du GATT, son agriculture doit s'adapter aux contingences de l'économie agricole mondiale, notamment concernant les prix, et toute la filière agro-alimentaire doit moderniser ses systèmes et ses normes de production.

A. Programme d'ajustement

Depuis 1986, un programme d'ajustement du secteur agricole est en cours d'exécution. Le processus réformateur a été poursuivi dans le but :

- D'améliorer le cadre institutionnel pour garantir une utilisation optimale des ressources humaines et financières à travers une plus grande clarté dans les rôles respectifs de l'Etat et des privés.

Parmi les actions réalisées dans ce sens, notons la réforme du secteur céréalier : prix, collecte, stockage, transport.

- D'instaurer une politique des prix et des subventions cohérente avec les orientations de libéralisation de l'économie (vérité des prix, élimination de certaines subventions), permettant de privilégier les forces du marché mais aussi assurant aux producteurs des prix incitatifs pour les produits de base.

- D'améliorer l'efficacité des dépenses publiques en privilégiant celles qui génèrent des projets ou

des actions privés et en adoptant des démarches par stratégies sectorielles ;

- De rationaliser l'utilisation des ressources naturelles : terre, eau, forêt, ressources halieutiques ;
- D'améliorer les services d'appui (recherche, vulgarisation, activités de services, ...).

B. Stratégie globale de développement agricole

Parallèlement, la politique agricole et alimentaire se propose d'engager l'agriculture dans une voie de modernisation, de l'amener à tirer parti de

toutes ses potentialités et de la relayer par un secteur agro-alimentaire performant.

Elle comporte cinq axes principaux :

- La mobilisation, la sauvegarde et l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques : en matière de mobilisation des ressources en eau, l'objectif est de mettre à la disposition du pays, la presque totalité des ressources identifiées et mobilisables, de manière à satisfaire les besoins croissants en eau potable pour les industries et développer l'irrigation.
- Un autre objectif non négligeable consiste en la régularisation interannuelle des ressources en eau et la limitation des effets négatifs de la sécheresse.

L'UPR propose:

L'amélioration de l'environnement général de l'activité agricole

L'activité agricole ne pourrait se développer que par l'avènement d'une agriculture d'entreprise, rentable et soutenue par des réformes du foncier, du crédit, de la fiscalité agricole et une politique des prix, dans un cadre rural accueillant et attractif, notamment pour les jeunes.

- Accélérer la mise à jour des titres de propriété gelés et d'éliminer les causes qui ont amené à la situation actuelle ;
- De limiter le morcellement et le parcellement à des niveaux planchers permettant de garantir des conditions économiques de production et la viabilité des exploitations ;
- De développer la mise en valeur des terres et de combattre l'absentéisme et la sous-exploitation.
- En matière de crédit agricole, la réforme préconisée vise à : mobiliser les ressources

suffisantes et inciter à une participation accrue des banques.

- Adapter les mécanismes de financement aux besoins et aux spécificités du secteur (adopter les taux du crédit à la nature de l'activité agricole, amélioration de l'efficacité, facilitation de l'accès, octroi à temps des crédits, ...).
- Adopter un système de sécurisation offrant les garanties nécessaires aux promoteurs, et des possibilités d'assurances fonctionnelles et motivantes.
- Responsabiliser les agriculteurs, notamment en matière de remboursement des prêts, condition sine qua non de la pérennité du système de crédit agricole.



- Dans le domaine de la fiscalité agricole, les mesures visent à :

- Alléger le poids de la fiscalité et harmoniser le système de taxation de l'agriculture ;

- Alléger la charge fiscale de l'agro-industrie, notamment celle qui développe les productions nationales, et éliminer les circuits informels.

- La mise en œuvre de plans d'intensification des productions et de développement de l'agro-alimentaire visant :

- ✓ L'autosuffisance (blé dur, orge, viande)
- ✓ La réduction de notre dépendance vis-à-vis des importations (sucre, lait, blé tendre)
- ✓ Le développement des exportations (agrumes, huile d'olive, primeurs, poissons ...).

Ces plans sectoriels (qui seront appuyés par les stratégies de mobilisation et de protection des ressources naturelles), les actions tendant à accroître la productivité ainsi que les programmes et réformes adoptés pour améliorer

l'environnement général de l'agriculture, comportent toutes les composantes pour intensifier les productions : investissements, encadrement, réformes institutionnelles et économiques, avec des objectifs quantitatifs.

L'industrie agro-alimentaire

L'UPR propose un plan de développement de l'industrie agro-alimentaire axé sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises agro-alimentaires tant sur le marché local qu'international. Il repose sur :

- Une plus grande libéralisation par l'encouragement de la concurrence loyale entre les opérateurs, et la maîtrise des coûts de production.
- Une diversification de la gamme des produits afin d'augmenter l'utilisation de la capacité industrielle installée, d'accroître la valeur ajoutée du secteur et de satisfaire les besoins du consommateur aussi bien local qu'international.
- Une intégration de l'agro-alimentaire avec l'agriculture par l'encouragement des projets intégrés et des relations contractuelles entre producteurs et industriels et, d'une manière générale, la mise en œuvre des organisations par filière.

- L'amélioration des performances de marketing des intervenants surtout par des actions de partenariat avec des opérateurs étrangers.

- La modernisation de l'industrie agro-alimentaire sur ces bases permettra effectivement d'accroître la valeur ajoutée de l'agriculture et de développer les exportations.





Tourisme à la croisée des chemins

Le secteur touristique occupe une place de choix dans l'économie tunisienne avec des retouches sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ainsi que la création d'emplois. Il assure un fort taux d'intégration, des entrées de devises, enregistre des taux de croissance importants, opère un effet d'entraînement sur les autres secteurs et génère une forte valeur ajoutée. Le secteur contribue à près de 7% du PIB et emploie 400.000 personnes de la population active.

C'est un secteur à potentiel de croissance considérable mais également subi une forte concurrence. De plus la forme de tourisme qui prévaut est unidimensionnelle et dégage une

image de destination de tourisme de masse de bas de gamme.

Les investissements sont considérables dans cette forme de tourisme de masse et de ce fait contribue à la dégradation du patrimoine naturel, culturel et humain ainsi qu'au déséquilibre régional. En effet, des disparités interrégionales ont été constatées car les activités touristiques se sont concentrées sur le littoral autour d'un produit à dimension balnéaire. **La localisation de la capacité d'accueil est inégale (Hammamet, Jerba et Sousse) et fragilise le secteur surtout face aux destinations concurrentes, autour du bassin méditerranéen, qui offrent un meilleur rapport qualité/prix pour une demande versatile et infidèle**, d'autant plus qu'il est inadéquat de parler de fidélité en tourisme car la motivation principale du touriste c'est la **découverte**.

D'après l'analyse de l'existant, il apparaît que **la Tunisie n'est pas une destination « touristique » mais « hôtelière »**. L'UPR propose de modifier cet état de fait en la transformant en une véritable destination touristique, qui assure la promotion du secteur tant sur le plan national qu'international.

Une destination touristique n'est pas un produit touristique, ni un simple lieu de visite mais une entité prise dans son intégralité. Elle se compose d'un ensemble d'éléments comme l'accès, la valeur intrinsèque de la région ou encore le lieu à visiter, les prestations (principales et secondaires), la nature de l'hébergement, le personnel en contact, la culture et même la dimension historique. Elle intègre des caractéristiques de l'environnement ainsi que le risque perçu envers la

destination (stabilité politique et sécurité de la région à visiter).

Tenant compte de ces éléments l'UPR propose un programme de redéploiement du secteur au niveau de l'offre et de la demande.

L'UPR propose des réajustements concernant :

- La rentabilisation des investissements existants : hôtellerie et infrastructure aéroportuaire ;
- la diversification de l'offre
- La gestion et promotion des unités hôtelières
- L'emploi et la formation

La rentabilisation des investissements

En effet, les structures d'accueil sont localisées sur les côtes, où Hammamet, Sousse, Monastir et Djerba comptabilisent 77% de la capacité d'accueil totale, ce qui fragilise le secteur.

Un rééquilibrage régional (aménagement, infrastructure, emplois), en fonction des particularités de chaque région (tourisme saharien, tourisme culturel, tourisme de congrès, tourisme vert, tourisme archéologique... agri tourisme, toutes ces formes de tourisme qui constituent des niches porteuses qui permettent

la diversification du produit touristique ne sont pas exploitées actuellement.

De préserver le tourisme de masse en améliorant les conditions de sa commercialisation.

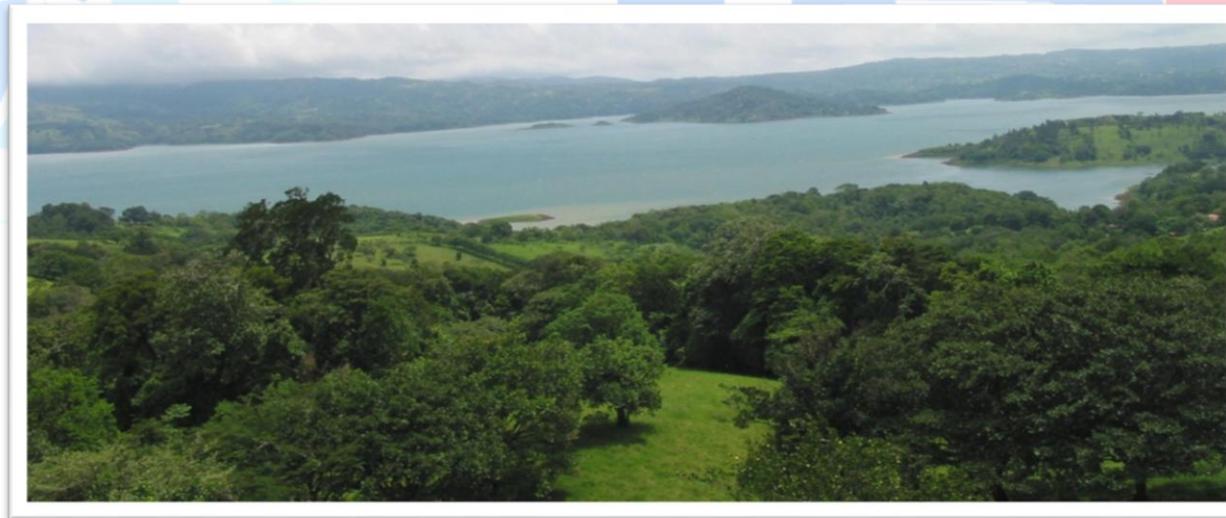
Un moratoire sur les investissements pour la création d'hôtel dans les régions balnéaires et partout sur les hôtels de 4 et 5 étoiles et une revalorisation dans l'exploitation de ces derniers (déclassement de certaines unités et mise en valeur d'autres, afin de développer à la fois un tourisme de haut de gamme et un tourisme de masse qui ont chacun sa clientèle.

L'infrastructure aéroportuaire doit être rentabilisée par une politique d'encouragement des vols intérieurs tant commerciaux que touristiques.

Une remise à niveau des investissements existants pour les conformer aux normes internationales.

Diversifier l'offre qui doit être adaptée à chaque région et développer des activités para touristiques pratiquement inexistantes (véritables parcs d'attraction, complexes sportifs et culturels accessoires, des parcours de santés, des curiosités relatives à des villes ou même des villages...)

Elargir de la gamme des produits offerts et promouvoir des produits éco touristiques, pour promouvoir les régions défavorisées qui offrent des richesses naturelles importantes et qui s'adressera à une clientèle particulière (cible des éco touristes, études des différents profils d'éco touristes)



WWW.UPR.TN

Diversification de l'offre

Depuis les années 2000, les grandes tendances de la demande touristique européenne énoncent que le touriste est moins enthousiaste, moins spontané et exprime son achat de loisirs tout comme ses autres achats, en termes de valeur qu'il faut justifier. Suite à cette réalité, le marché touristique s'est élargi et de nouveaux segments spécifiques, voire des niches tels que les retraités ou « les seniors », les jeunes, les « ados », les familles, les personnes seules, sont apparus.

L'UPR propose de considérer ces créneaux de demande pour ajuster l'offre en fonction de ces attentes :

- la recherche de la **couleur locale** motivée par le rejet du cadre de vie habituel qui peut être satisfaite par un **produit touristique authentique**
- la recherche de **l'épanouissement physique** à travers des activités corporelles afin de compenser le stress lié à la vie active : **tourisme sportif**
- Le désir de **fêtes et de distractions familiales et collectives locales et singulières**, par opposition à la solitude, la routine et à la monotonie de la vie quotidienne : tourisme de **découverte, convivialité, chaleur humaine**.
- Le désir d'apprendre qui favorise le **tourisme culturel**, les destinations authentiques, accueillantes et exotiques.

L'UPR propose la conception de nouveaux projets urbains à caractère

ludique, touristique et festif sont souvent appelés à jouer le rôle de **projets "locomotive"** c'est-à-dire être des projets structurants pour l'ensemble de la ville, que ce soit dans les périphéries urbaines ou dans le centre-ville. Ces tendances auront des répercussions notables sur l'urbanisme et, de manière plus générale, **sur la manière de concevoir la ville : les loisirs, la fête, la culture, gagnent des espaces** qui jusqu'à une date récente étaient affectés à d'autres fonctions : les friches industrielles deviennent des lieux culturels ou des plateaux de tournage cinématographique, les ports industriels se transforment en lieux de promenade, et s'offrent à la contemplation de touristes et visiteurs, les usines désaffectées se transforment en parcs de loisirs ou en centres

commerciaux. Dans ces espaces, le citoyen tunisien sera traité comme un usager, voire comme un client pour éviter la ghettoïsation.

L'UPR souligne l'importance du couple : tourisme - culture dans la promotion du tourisme. Il appelle à considérer le tourisme comme un vecteur de promotion internationale de l'activité touristique et de l'image de la Tunisie et un élément d'animation de la ville. La culture doit être considérée comme une des **locomotives du développement touristique**.

La politique proposée par l'UPR en faveur du tourisme régional est la volonté de promouvoir la Tunisie et ses multiples territoires comme destination de voyages. Pour cela il faudrait envisager un **rapprochement, en région, des acteurs du tourisme récepteur et des acteurs du**

tourisme émetteur. Les agences de voyages présentes sur les territoires seraient capables de créer des emplois mais aussi promouvoir les régions

La demande nationale, l'UPR propose :

La promotion du tourisme intérieur permettrait l'intégration du secteur au niveau de la demande et serait intéressante à plus d'un titre.

Il faut noter que la **clientèle nationale existe mais elle n'est pas canalisée** et joue plutôt le rôle de « roue de secours » (6% en 2009 en haute saison contre 17% en basse saison). Cette demande se **développe spontanément**, pour une catégorie de

tunisiens bien déterminée : niveau d'instruction et de revenus élevés. Si ce créneau était encouragé par une stratégie de promotion, les gains auraient été significatifs pour le secteur.

L'UPR propose :

- De procéder à un **un allotement** aux tunisiens à travers des conditions de réservations spécifiques **quelque soit la saison avec** une offre intéressante en terme de **qualité/prix**.
- En revanche **le tunisien doit se plier aux exigences requises** : il doit passer par une agence de voyages, effectuer ses réservations suffisamment à l'avance, respecter les réglementations en vigueur.

- Il faut habituer le tunisien à prendre des vacances organisées en Tunisie, découvrir son pays et faire des rencontres. Ceci permettrait non seulement à épanouir le tunisien mais aussi à faire sortir le touriste du « ghetto » hôtelier.

Par ailleurs, la banalisation des congés, les grands aménagements touristiques du littoral et de la montagne permettent d'accueillir des vacanciers tunisiens. De plus le développement du tissu associatif issu de l'éducation populaire, la législation relative aux comités d'entreprises dans les grandes entreprises, et les services municipaux (colonies de vacances) pourront faciliter l'accession aux vacances pour les familles les plus modestes, dans des structures d'hébergement spécifiques.

Les budgets des tunisiens intégreront désormais une part significative consacrée aux vacances. Cette clientèle permettra de maintenir les dépenses en se rationnant sur d'autres achats.

Banaliser les vacances

L'UPR songe à développer des moyens de transports en communs rapides permettant de rejoindre facilement les lieux de villégiature. Il faut que **les vacances deviennent un acquis social pour les tunisiens qu'ils pratiquent régulièrement et constamment.** Il faut également penser à l'évolution des goûts et des formes de prises de vacances qui changent selon les générations et les situations économiques. Les vacances dans les comportements de consommation de la population tunisienne contribueront ainsi à créer une véritable économie du tourisme.

Ces **organisations de tourisme social** joueront par leur intervention le rôle d'**amortisseurs sociaux au regard des départs en vacances deviendront** au fil du temps de véritables opérateurs touristiques participant de façon significative à l'économie du tourisme tant par le volume d'activité qu'elles créent que par le nombre d'emplois qu'elles génèrent, souvent d'ailleurs dans une démarche d'insertion de jeunes en difficulté.

L'ouverture sociale : l'UPR préconise que:

- **le tourisme ne doit plus être synonyme de « promotion sociale »** permettant à une catégorie de privilégiés de prendre des vacances, il doit entrer dans les **habitudes de vie du citoyen tunisien**. Le déploiement du tourisme intérieur permettrait au tunisien moyen de gérer son budget autrement en y intégrant les vacances et ainsi à développer des traditions et des habitudes en matière de tourisme.



Découverte des régions et amélioration des conditions de vie du « visiteur » et du « visité »

Les petits hôtels ou les pensions de famille sont favorisées, car ils évitent la ghettoïsation utilisée dans les grands clubs et les hôtels de luxe. Les petites unités permettent de voyager « simplement » tout en intégrant le touriste dans les lieux visités, tant avec la nature que les populations d'accueil. De plus ces unités para hôtelières permettent aux familles de profiter directement du tourisme en plus de l'économie de la nourriture et de l'énergie.

La formation et l'emploi :

Depuis les deux dernières décennies le rendement de l'emploi stagne : La corrélation entre investissement et emploi n'est plus vérifiée

Par ailleurs, les emplois dans ce secteur sont caractérisés par une **forte saisonnalité et un faible niveau de qualification et de rémunération**, ce qui les rend peu attractifs auprès des jeunes. **D'où un fort taux de rotation des personnels et une difficulté à stabiliser un personnel compétent.**

Les métiers du tourisme peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : **voyage, hébergement**

et loisirs. Si par le passé beaucoup d'emplois étaient accessibles avec une faible qualification, la **recherche de la qualité dans les prestations offertes**, les **évolutions enregistrées** et la **tendance à intégrer de nouvelles attentes des clients**, font que désormais les niveaux de formation requis soient spécialisés et relatifs à l'activité voyage, hébergement et loisirs.

L'UPR propose de réguler ce dysfonctionnement par :

- **Le recours et l'intensification du tourisme local constitue un facteur de stabilisation de l'offre et l'emploi dans le milieu touristique.**

L'UPR propose également d'utiliser la main-d'œuvre locale pour créer des emplois dans la région et développer la notion « d'attache » de l'individu à sa communauté. Chaque emploi direct, produit par le tourisme, représente une personne en plus qui va dépenser localement et génère des emplois indirects liés aux services de support comme la vente de réservations d'hôtels, de maison d'hôtes, de consommation, d'artisanat, d'équipements,...

La gestion et promotion des unités hôtelières

La promotion et la commercialisation du produit touristique tunisien à l'étranger, s'effectue quasi exclusivement par l'ONTT. Le budget publicitaire s'élève à près de 40MD en 2005, dont l'Etat



fournis près de 80% du montant, le reste étant alimenté par les Tours Opérateurs. L'ONTT assure

également les frais de participation aux foires et aux salons internationaux du tourisme.

Le produit touristique tunisien, étant unidimensionnel est commercialisé par les TO étrangers et essentiellement européens, sous forme de « packages » une formule incluant le billet d'avion et le séjour. **Les catalogues qui offrent la Tunisie sont confectionnés par ces « mastodontes » du tourisme international qui exercent une pression sur les hôteliers tunisiens face auxquels ces derniers n'ont pas le poids.** Ils se trouvent dans l'obligation de vendre les lits aux prix fixés par les TO, **sans quoi la Tunisie ne serait pas commercialisée.** En outre les hôteliers tunisiens ne sont pas parvenus à s'unir ou au moins à coordonner leurs activités, afin de ne pas subir les conditions de commercialisation souvent sévères des TO européens (TUI (10,2%),

Neckerman(16%, ITS 6%, Etapes Nouvelles 5% de part de marché). **Face**

à ce rapport de force ou plutôt cette négociation inéquitable, les prix de vente pratiqués par les hôteliers tunisiens, sont très faibles car leur principal **souci est le taux de remplissage**.

Ce circuit favorise le tourisme de masse, n'améliore pas les services hôteliers et touristiques offerts et c'est la raison pour laquelle certains hôtels de 5 étoiles, offrent des services de 3 étoiles. De plus la clientèle qui est adressée à la Tunisie est une clientèle bas de gamme.

Le taux d'occupation, les prix de vente et le revenu par chambre disponible constituent les principales mesures de la performance commerciale d'un établissement hôtelier. Sous l'effet de la concurrence internationale, les prix de

vente s'inscrivent dans une nette tendance à la baisse.

1. Une politique inefficace en matière de classement des hôtels

Même si le ministère du tourisme a pour attribution de fixer des standards relatifs à l'aménagement et l'équipement des unités hôtelières, il est un fait avéré que les **standards tunisiens sont nettement moins exigeants que les standards internationaux**, l'ONTT veille au classement et au déclassement des hôtels.

Les prix de vente des nuitées varient théoriquement selon les zones touristiques et les saisons. **Or, en réalité ce sont les TO qui négocient (pour ne pas dire fixent) les prix pratiqués.** Il est important de noter qu'en Tunisie nous n'avons pas de Tourisme de luxe, même les hôtels de catégories

supérieures, pratiquent de bas prix de vente qui ne permettent pas de les classer sur le plan international dans la catégorie de l'hôtellerie de luxe.

Or en Tunisie on constate le plus fréquemment que:

La propriété de l'établissement hôtelier et sa gestion sont entre les mêmes mains,

L'affiliation à une enseigne à forte notoriété (qu'elle soit locale ou internationale) se développe timidement.

La gestion pour compte reste une pratique peu utilisée.

Pour parer à ces écueils, l'UPR propose de professionnaliser le secteur en :

- ° N'encourageant que les professionnels à bénéficier des apports de financements et crédits.
- ° Exigeant pour tout nouveau projet une gestion rigoureuse obéissant aux normes.

2. Le taux d'occupation et son importance

Cet indicateur (nombre de nuitées/capacité mise en exploitation) de performance est le plus utilisé en termes d'analyse de l'activité hôtelière. Malheureusement les taux d'occupation de l'hôtellerie tunisienne sont faibles. La principale

explication de la **faiblesse de ces chiffres est la prédominance en Tunisie du tourisme balnéaire de masse** qui se traduit par une concentration des arrivées de touristes en saison estivale (taux de remplissage de 80 à 100%) et laisse les hôtels peu fréquentés sur les autres saisons (taux de remplissage de 25%).

Le **revenu par chambre a tendance à diminuer** rendant la situation encore plus difficile. **L'analyse des coûts des hôtels montre bien la vulnérabilité de ces structures surtout face à un taux d'occupation faible et une conjoncture difficile du fait de la concurrence au sein du bassin méditerranéen, de la crise financière internationale et de l'instabilité politique.**

Le **tourisme est un secteur a forte intensité de travail, la rubrique « frais de personnel » est très**

élevée, surtout les emplois saisonniers. Afin d'assainir leur situation financière, les hôtelier essayent de compresser au maximum leurs charges fixes.

Le recours à l'emploi saisonnier fait que les charges fixes diminuent mais que la **qualification des recrutés laisse à désirer et a tendance à devenir une règle générale pour le tourisme tunisien.** Or ce constat a de graves répercussions sur la qualité des services hôteliers.

Gestion

Le secteur touristique détient à lui seul 25% du montant de la dette nationale. La santé financière de certaines entreprises hôtelières mérite un audit.

En l'absence de données précises, l'UPR propose :

D'évaluer les possibilités de survie des établissements en cessation de paiements et de ne pas hésiter à les reconverter en entreprise para touristique ou d'utilité publique.

La fermeture ou la reconversion de certaines unités réduira l'offre globale et pourra amener une revalorisation du produit en augmentant la demande.

De cesser d'encourager les non professionnels à investir dans ce secteur.

De donner plus d'autorité au syndicat des hôteliers afin d'harmoniser l'offre et de lutter contre le bradage.

de **simplifier le système d'imposition** appliqué au tourisme afin d'une part d'éviter les doubles emplois et d'autre part d'aménager certaines modalités d'imposition de contrôle afin d'inciter à la transparence.

de revoir les bases d'imposition et de traiter les différents métiers du secteur de manière spécifique : hôtelier, agent de voyage, guide, chauffeur indépendant, entreprise de location de voiture...



WWW.UPR.TN



الإتحاد الشعبي الجمهوري

UPR



Développement Durable

Diagnostic de la situation

I - La menace climatique :

Les premiers impacts du changement climatique sur le quotidien des Tunisiens sont désormais visibles, et les projections ne sont guère favorables à la Tunisie. Les alertes globales annoncées dès fin 2006 par le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC), tout autant que les premières études commanditées pour évaluer les incidences locales du réchauffement climatique sont formelles : la Tunisie est fortement exposée aux changements climatiques : l'augmentation de la température en Tunisie serait, par rapport aux autres pays de la Méditerranée, supérieure à celle

du niveau global, notamment en été. La menace est réelle. L'heure est, désormais, à une prise de conscience aigüe de ces impacts, et surtout, à l'action pour les atténuer.

Par secteur, c'est l'agriculture qui pâtira le plus des modifications du climat. La pression sur les ressources en eau sera majeure. Les nappes phréatiques, littorales, aquifères non renouvelables, diminueront de 28% en 2030, les eaux de surface baisseront de 5 % au même horizon, la diminution des précipitations estivales augmentera le manque hydrique du sol. Une dégradation du sol et des ressources est également prévisible.

L'UPR propose :

II – Les énergies renouvelables :

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) a été créée en 1985. C'est un établissement public à caractère non administratif placé sous le Ministère de l'Energie. Sa mission consiste à mettre en œuvre la politique de l'Etat tunisien dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et ce par la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies propres en Tunisie.

• Projets et programmes en matière d'énergie durable :

- Le chauffage de l'eau par énergie solaire.
- L'utilisation de l'énergie éolienne pour la production de l'électricité.
- La Biomasse, projet de démonstration initié en collaboration avec la République Populaire de Chine relatif à l'installation d'une unité industrielle de biogaz pour la production d'électricité à partir de déchets de volailles à la ferme "El-Marai" à Hammam-Sousse.
- La certification des équipements électroménagers.

➤ La réglementation thermique des bâtiments neufs.

➤ La promotion de l'utilisation des carburants propres. La Tunisie a décidé de réduire progressivement le taux de soufre dans le gazole et du plomb dans l'essence et de promouvoir l'utilisation du gaz naturel carburant (GNC) dans le parc de transport en commun.

• ETUDES

➤ Etude stratégique sur le développement des énergies renouvelables : l'objectif de cette stratégie est d'élaborer une stratégie nationale de développement des énergies renouvelables dans un contexte de développement durable. Il

s'agit de dresser un bilan des réalisations, d'évaluer le potentiel national en énergies renouvelables, de mener une analyse socio-économique des différentes filières et d'élaborer un plan d'actions durant les trois prochaines décennies.

➤ Etude stratégique sur le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie : cette étude se propose d'établir une stratégie cohérente d'utilisation rationnelle de l'énergie, contribuant à l'approvisionnement énergétique au moindre coût et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dues à l'énergie. L'étude vise trois objectifs intermédiaires devant garantir la

relance des actions d'économie d'énergie :

- Définir les éléments de base d'une stratégie d'utilisation rationnelle et durable de l'énergie ;
 - Mettre en place un programme d'actions permettant de concrétiser la stratégie durant les trois prochaines décennies ;
 - Et proposer des instruments institutionnels et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des actions de la stratégie ;
- Etude "Stratégie d'atténuation des émissions à effet de serre" : prévu sur une échéance de deux ans, le projet Tuniso-Canadien sur la "Stratégie

d'atténuation des émissions à effet de serre" (SAGES) s'est fixé comme objectif de promouvoir l'atténuation des gaz à effet de serre. Ce projet a pour but le renforcement des capacités (structure et compétences) de l'ANME en matière d'élaboration de stratégie et d'évaluation du potentiel d'atténuation des GES.



III - La désertification :

- INSCRIRE LA "STRATEGIE 2021" PARMIS LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU xii^{ème} (2012-2016) ET xiii^{ème} (2017-2021) PLANS
- CREER LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
- REDUIRE LES ACTIVITES INDUSTRIELLES POLLUANTES PAR L'INSTAURATION D'UNE TAXE CARBONE DISSUASIVE POUR LUTTER CONTRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LES REJETS DE DECHETS TOXIQUES
 - RENFORCER LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES VILLES CONTRE LES RISQUES D'INNONDATIONS
- PREPARER UN PLAN DE RAJEUNISSEMENT DU PARC AUTOMOBILE ET DEFINIR UN CALENDRIER DE REALISATION A L'HORIZON 2016
- ACCELERER LA GENERALISATION DES CHAUFFE-EAUX SOLAIRES A TOUTES LES UNITES HOTELIERES EN VUE D'ATTEINDRE UN TAUX DE 100 % DE REALISATION A L'HORIZON 2016
- REMPLACER 50 % DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC, EN AGGLOMERATIONS ET SUR AUTOROUTES, PAR DES EQUIPEMENTS A ENERGIE SOLAIRE

- GENERALISER LE PASSAGE AU GPL A L'HORIZON 2016 :
 - Aux voitures privées de tourisme dont la puissance est > à 6 CV fiscaux.
 - Aux voitures de transport en commun (taxis, louages etc.).
 - Aux véhicules de transport public d'une capacité de 9 sièges et plus, exploités par les entreprises publiques ou privées
 - Aux véhicules de transport touristique d'une capacité de 9 sièges et plus.
 - Aux véhicules du transport inter-urbain.
- ACTIVER LE PLAN SOLAIRE MEDITERRANEEN ET PRODIGUER A LA SOCIETE DESERTEC TOUT LE SOUTIEN ET LES FACILITES POUR LA CONCRETISATION DU MEGA-PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRALES SOLAIRES

DANS LE SUD TUNISIEN (financement allemand).

- POURSUIVRE LES OBJECTIFS FIXES PAR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TRANSPORT 2010-2014, notamment :
 - Promouvoir le transport public, la mise à niveau des lignes intérieures et le renforcement du transport par bus ;
 - Renforcer le transport ferroviaire, par la réalisation de 2 lignes RER, l'une reliant Tunis et la Manouba, l'autre Tunis à Ezzouhour ;
 - Développer le transport multimodal à travers le raccordement du réseau ferroviaire à l'ensemble des ports ;

➤ Faire passer la part du transport ferroviaire de marchandises de 3% à 6% en 2014.

• SOUMETTRE DORENAVANT L'OBTENTION DU PERMIS DE BATIR des logements privatifs (Villas) :

- A l'obligation d'installation de chauffe-eaux solaires.
- A l'obligation d'aménagement d'un réservoir de collecte des eaux de pluie (Majen) pour l'usage domestique, lorsque la superficie du terrain à bâtir est égale ou supérieure à 350 m².

• CREER UN TECHNOPOLE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER

➤ *Localisation : Zarzis*

➤ *MISSIONS :*

- ✓ Améliorer les connaissances scientifiques grâce à une approche plus coordonnée en matière de collecte et de compilations des données sur le milieu marin, en vue de maximiser une exploitation durable de la mer et de ses ressources ;
- ✓ Rendre plus simple et moins coûteuse l'utilisation des données sur le milieu marin ;
- ✓ Stimuler la compétitivité et l'innovation des utilisateurs de ces données ;

- ✓ Améliorer la fiabilité des données, pour disposer d'une base plus solide pour la gestion des changements à venir, l'atténuation des conséquences du changement climatique dans les régions côtières et la prévention des catastrophes;
- ✓ Créer un Institut supérieur des sciences et techniques de la mer pour dispenser les qualifications suivantes :
 - ✓ Technicien Supérieur de la Mer Génie Biologique, halieutique – Aquaculture.
 - ✓ Technicien Supérieur de la Mer Génie de l'Environnement Marin ;
 - ✓ Océanographe Prospecteur ;
 - ✓ Spécialisation Transformation et Commercialisation des Produits de la Mer.
 - ✓ Cadre Technique de l'Aquaculture.
 - ✓ Manager des Entreprises Aquacoles.

- Créer un Centre de recherches appliquées (TIC + Laboratoires) pour stimuler l'innovation technologique et encourager la formation de pôles d'activité multisectoriels dans les domaines de l'agroalimentaire, la conservation, l'élevage, etc...

- Un plan de lutte contre la déforestation en vue d'arriver sur 5 ans à une couverture totale des terres forestières.
- Un plan national d'efficacité énergétique en collaboration avec les partenaires sociaux.

- Atteindre 20% d'énergie renouvelable sur tout le territoire national en 5 ans.

- Renforcer l'investissement public dans les énergies renouvelables notamment dans le réseau du transport.
- Stimuler la recherche en énergies renouvelables.



Protéger la biodiversité

- Informer et sensibiliser le grand public et les acteurs économiques et sociaux à l'intérêt de la protection de la biodiversité.
- Lutter contre les espèces exotiques et leur introduction.
- Déléguer à une antenne de surveillance de la biodiversité relevant du ministère de l'agriculture.

Environnement et Santé des citoyens

- Cataloguer les produits mis à la consommation en instaurant un étiquetage certifiant l'origine, le mode de production et les données environnementales.
- Renforcer les capacités d'action et de contrôle des origines de santé publique sur l'impact de l'environnement sur la santé.

Encourager les alternatives à la voiture

- Encourager le transport en commun tel qu'énoncé dans le projet transport.
- Accorder à toute personne qui consigne sa carte grise un abonnement gratuit dans les transports en commun : opération « Carte grise – abonnement ».
- Généraliser l'établissement d'un couloir sécurisé pour les cyclistes, ou motocyclistes, motards et les handicapés.

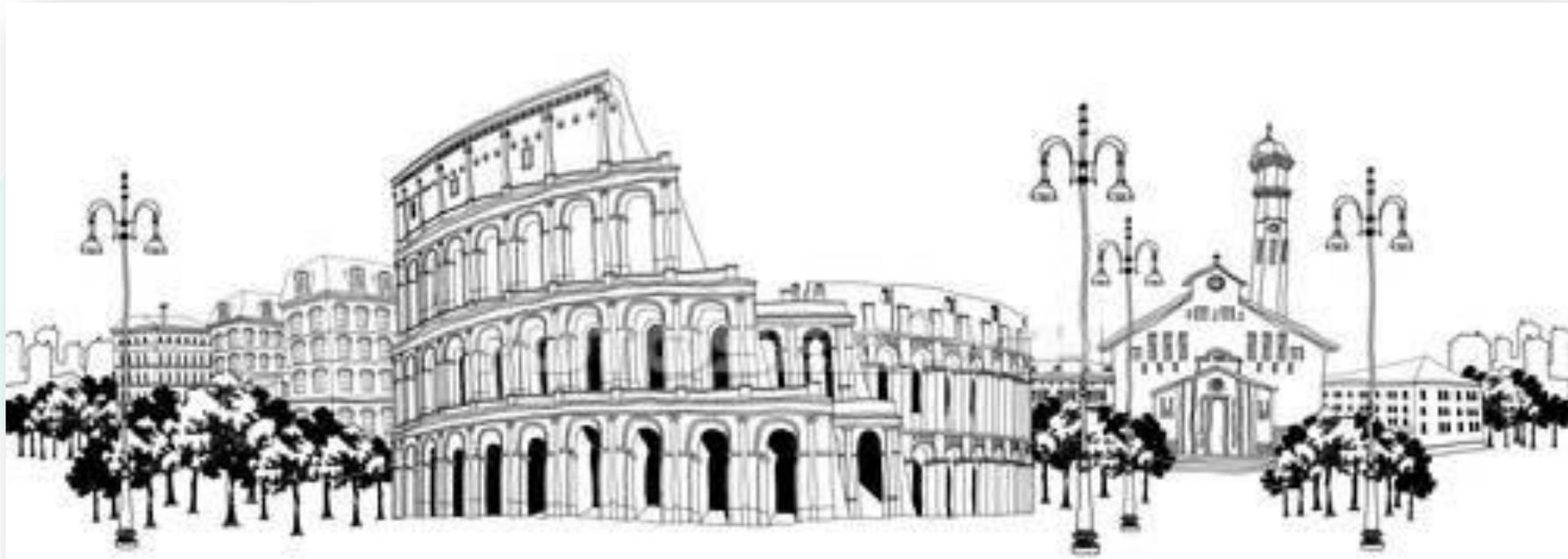
- Diminuer la TVA pour les cycles et motocycles à 6% ainsi qu'à leurs pièces de rechange.

الإتحاد الشعبي الجمهوري

ARTISANAT

(Voir Chapitre Culture)





La culture au cœur du projet

WWW.UPR.TN

p. 187

La culture en Tunisie a pâti largement de l'absence d'un programme directeur et d'objectifs cohérents capables d'épanouir la production culturelle de la stimuler afin de l'amener à un rayonnement national et international qui feraient de la Tunisie un pôle culturel singulier et servirait de moteur proportionnel pour les secteurs économiques dont notamment le tourisme et les biens de consommation.

Toute lecture objective de l'approche culturelle du pouvoir avant le 14 janvier 2011 peinerait à dégager une politique culturelle cohérente. L'Etat qui accaparait presque

exclusivement la gestion de ce secteur avait abouti à réduire la culture en divertissement et l'artiste en assisté. Le soutien parcimonieux alloué aux créateurs était dispensé en fonction du degré d'allégeance exprimé au pouvoir en place. Il en découla une médiocrité générale et un repli manifeste des créateurs et leur marginalisation.

Cette légèreté de traitement du secteur culturel n'a épargné aucun relais de l'action culturelle. De la formation à la promotion, la chaîne culturelle en a été affectée. Les institutions et les manifestations culturelles son devenues par la force des choses un décor vide servant de faire valoir à la propagande du pouvoir qui s'acharnait à entretenir l'illusion d'une vie culturelle active.

La hausse décrétée du budget de la culture l'amenant à 1% du budget national est restée sans effets. Les différentes consultations sectorielles qui ont été décidées et qui ont été l'occasion de véritables états généraux de la culture sont restées lettres mortes. Elles se sont révélées être une grande imposture pour véhiculer un faux espoir de changement.

Une culture affranchie de toute tutelle

L'UPR considère que la culture est un des axes primordiaux de développement aux retombées multiples tant intrinsèques, sur le secteur même, qu'extrinsèque, sur les domaines et champs d'activité corollaires.

La culture ne saurait être rayonnante et harmonieuse que si elle exprime le profil identitaire tunisien. La richesse de notre culture puise son essence de notre diversité et ne saurait être exclusive ni parcellaire. Elle devrait être ouverte à toute forme de création et à toutes les approches tant traditionnelles qu'expérimentales.

L'UPR prône une culture gérée et initiée par des promoteurs indépendants, relevant des initiatives privées collectivités ou de la société civile.

L'état doit assumer la logistique et l'infrastructure nécessaire. Son rôle primordial et celui de facilitateur et non d'entrepreneur.

La Musique :

Le secteur musical nécessite une intervention aux niveaux de ses différents relais.

La formation: confiée à des structures cataloguées comme des « conservatoires » alors qu'elles n'obéissent pas aux critères internationaux et sont au-dessous de l'équipement et de la qualité de l'enseignement requis même pour des écoles de musique.

Le même constat s'applique aux instituts supérieurs de musique.

Nous proposons : l'école socle de l'action

- la première formation musicale doit être assurée par les conservatoires actuels rebaptisés écoles de musique et par les écoles d'enseignement primaire qui assurent un programme d'enseignement musical similaire aux écoles de musique pour les élèves qui le souhaitent et ce après l'arrêt des cours c.-à-d. à 16 heures.

Cet enseignement se poursuit au sein des établissements scolaires pendant les trois premières années de l'enseignement au collège et est soldé par un examen pour l'obtention du « diplôme de musique arabe ».

- L'enseignement se poursuit par quatre ans d'étude : trois années pour l'obtention de la médaille et une année préparatoire pour ceux qui souhaitent rejoindre les instituts supérieurs de musique.
- Les instituts supérieures de musique ne devraient être accessibles que sur un examen d'entrée requérant un niveau justifiant des acquisitions de connaissance découlant de ce cursus.
- Les différentes institutes doivent se spécialiser dans les différents champs et spécialités de la pratique musicale.



L'événementiel :

Celui-ci doit être régit selon L'UPR, par deux principes de base :

1/ la priorité absolue donné aux tunisiens obéissant au quota de 80% c'est la discrimination nationale.

2/ la culture citoyenne, celui que bénéficié à tous les tunisiens indépendamment de leur implantation géographique.

1/ La discrimination positive nationale :

Les artistes tunisiens doivent constituer l'essentiel de toute manifestation culturelle. Un quota de 80% est alloué aux artistes tunisiens qui doivent également bénéficier de 80% des cachets alloués.

2°/ La culture citoyenne :

Toute manifestation à caractère international ou national doit être montée sous forme de tournée sur le territoire national afin de permettre à tous les tunisiens d'en bénéficier quelque soit leurs lieux d'implantation.

3°/ Rôle de l'Etat :

L'Etat doit assurer pour tout les événements un appont logistique quand il lui est demandé et un soutien promotionnel approprié soit directement soit à travers des fournisseurs de service nationaux. Les salles et lieux de représentation doivent être gracieusement mis à la disposition des artistes.

4°/ les exigences esthétiques :

La scène nationale doit être ouverte à toutes les formes d'expressions. Toute discrimination esthétique est à bannir. Les pratiques devraient être diversifiées et ouvertes à tous les courants

des plus traditionnels à l'avant-garde expérimentale.

5°/ Encourager les tremplins pour les jeunes et multiplier leurs programmations en avant-première.

Le Financement :

1. le sponsoring :

Il est à bannir tout intermédiaire entre le promoteur artistique et la source du financement. Le budget promotionnel de toute les entreprises doit obligatoirement allouer une quota par de 25 % à la promotion culturelle.

2. le mécénat :

Les donations pour la culture doit être encouragée en avalisant un abattement fiscal de 100% sur toutes les sommes versées pour les actions culturelles.

3. les collectivités locales :

Doivent réserver 20% de leur budget de développement aux activités culturelles.

4- Autoriser la création de fondation pour les arts et l'affranchir fiscalement.

Avantages Fiscaux et facilité bancaires

- les projets culturels doivent bénéficier outre de la franchise douanière pour le matériel technique requiers à leur réalisation d'une

exonération des charges sociales pendant les cinq premières années. Les crédits bancaires qui leurs sont alloués ne doivent être accordés à un taux n'exécutant pas le TMM+1% avec une franchise de remboursement les deux premières années.

- Tout renouvellement ne extension d'un projet qui a fait la preuve de sa fonctionnalité et de son redorment sevrant être reconduit selon les mêmes termes.

Les droits d'auteurs

L'événementiel, les médias et tous utilisations du produit culturel doit être sujets à une redevance de droits d'auteurs tel que stipulé par la loi.

Des structures dirigées par un conseil d'administration composé d'artistes élus et assisté par des techniciens choisis par ses soins, veillera à l'acquittement de ces droits et à leurs répartitions entre les membres associés. Ou la rétribution des organismes étrangers apparentés.

L'imposition d'une taxe à l'entrée des supports des produits culturels importés et la rétribution des droits d'auteurs aux artistes étrangers

Devraient constituer un frein à la consommation de la production culturelle étrangère au profit du produit culturel tunisien.

La spécialisation de l'événementiel de nature à fidéliser le public et à diversifier la pratique est une orientation qui gagnerait à être encouragée.



Les intermédiaires culturels et éditeurs :

Les agences de promotion artistiques doivent être encouragées en révisant les conditions d'attributions des licences vers un assouplissement des garanties matérielles requises contre une exigence d'une formation artistique créant ainsi opportunités de création d'emplois pour les diplômés du secteur.

Les prestations de service des intermédiaires doivent être encouragées à promouvoir le produit culturel tunisien hors des frontières et ce en accordant un abattement fiscal pour toute

opération étrangère portant sur des artistes tunisiens à la hauteur de 50% du montant des cachets rapatriés.

L'édition :

L'édition musicale ou livresque doivent bénéficier d'une acquisition d'office de l'Etat de 1000 exemplaires qui étofferont les bibliothèques, et les phonétiques nationales et une partie sera acquise par le ministère des affaires étrangères qui se chargera de les offrir à travers ses représentations.

Le piratage devra être sévèrement réprimé par des lois dissuasives.

Le matériel et le papier devant servir à l'impression du livre ou de disque devra être exonéré de toute taxe douanière.

Les revenus rapatriés de la vente de produits culturels tunisiens à l'étranger bénéficieront d'un abattement fiscal de 50%.

L'usage du papier recyclé pour l'édition devra être vivement encouragé.

Les Médias :

Les médias tunisiens doivent être sensibilisés à la nécessité d'accompagner la création artistique tunisienne et d'en favoriser la diffusion. Un espace conséquent devant être accordé aux heures de grande audience.

La culture support promotionnel du tourisme :

Le fond actuellement alloué à la promotion touristique de 10 million de dinars est largement insuffisant pour promouvoir ce secteur par les supports médiatiques usuels et les campagnes classiques.

Nous appelons à se servir de la création artistique contemporaine et traditionnelle pour promouvoir ce secteur en organisant des tournées internationales musicales, théâtrales, des expositions de pièce d'art ou de foires du livre pour mettre en valeur le pays et ses richesses culturelles.

Les mêmes procédés pouvant être adoptés par certaines industries manufacturières ou production artisanales particulièrement à l'habillement.

Le transport aérien :

La promotion du produit culturel tunisien hors de nos frontières appelle un soutien de Tunis air qui pourra accorder selon ses disponibilités des gratuités ou un tarif préférentiel pris en charge par l'Etat en cas d'opérations promotionnelles sectorielles, des déplacements des artistes à l'étranger. Ces déplacements devant être dûment prouvées et approuvés par le ministère de la culture.

L'archéologie :

La Tunisie regorge de sites archéologiques à l'abandon qui gagneraient à être revalorisés par des fouilles intensives et exhaustives menées par des équipes nationales et doublées au besoin de missions étrangères.

La réhabilitation de ces sites entrera dans le cadre de circuits touristiques culturels aux multiples retombées économiques et bénéfiques sur les régions.

Certains de ces sites peuvent être candidats à un classement au patrimoine universel et bénéficier d'un financement de l'UNESCO.

Fouilles intensives et étendues impliquant des diplômés en histoire et géographie après une formation appropriée.

L'accès à l'emploi a été une des revendications majeures de la révolution Tunisienne.



L'état endémique du sous-emploi en Tunisie ne pouvait indéfiniment s'installer sans susciter un ras le sol général qui s'est traduit par le soulèvement général du 14 janvier.

En l'absence d'une politique de l'emploi cohérente avec de profondes restructurations touchant à la fois l'éducation et la formation d'une part et les leviers de l'économie d'autre part, les différents replâtrages opérés ont laissés filer les chiffres du chômage, du sous-emploi et des emplois précaires.

L'emploi est aujourd'hui la priorité des prévôtés pour L'UPR, un levier majeur pour associer la citoyenneté, consolider la dignité nationale et édifier la fierté de l'appartenance à la Tunisie.

Nous sommes acculés à résorber notre solde de chômage et pourvoir au 87000 demandeurs annuels d'emploi.

C'est un challenge vitale pour la Tunisie dont dépendra la stabilité et la pérennité de notre société.

Aritsanat

Innover ou Périr

Il faut arrêter de penser le secteur de l'artisanat tant qu'activité parallèle et tant que parent pauvre de l'activité industrielle. Si l'industrie offre des avantages immédiats de gains, de productivité et de rentabilité, elle engendre aussi des méfaits dans la destruction des ressources, la pollution, la dégradation de l'activité humaine réduite à un accessoire de la machine.

Le secteur de l'artisanat constitue quand à lui un champ de valorisation du patrimoine socioculturel générant une activité économique importante, peut-être moins visible, mais qui n'en est pas moins réelle.

L'UPR propose que :

- l'université doit jouer un rôle très important pour donner une formation plus large moins axée sur le métier seulement. Elle doit former des esprits libres, capables de créer et sauvegarder le patrimoine en remontant à ses origines. C'est « L'archéologie des métiers ».
- L'université doit ouvrir les métiers sur les technologies nouvelles et décrypter l'évolution des besoins de la société.
- Rompre avec le « secret artisanal » qui a souvent causé la perte de pans entiers de savoir-faire.
- Multiplier les micro et moyen crédits en adoptant la fiscalité et organiser les droits d'auteurs et le commerce équitable.

- Favoriser la formation du secteur en réseaux qui formeront de réelles entreprises artisanales.
- Raviver les compétences dans les viviers « dormants » (Ghar el Melh, Kairouan, Séjnène...) en favorisant un accompagnement éclairé et en évitant les dons qui ne mènent qu'à la passivité et la soumission.
- Un décroisement entre les notions de recherche, de création, de formation, de production et de diffusion.
- Passer du designer à l'artisan, puis au consommateur par :
 - L'existence de bureaux de designers.
 - L'existence de structures artisanales capables de production en série.
- Création d'un arsenal juridique régissant la relation entre les différentes parties.

Améliorer le statut Social de l'artiste

La précarité de la condition de vie occasionnée par l'exercice exclusif du métier d'artiste décourage un large pan de créateurs à s'y consacrer exclusivement. Le statut social étant dans notre société hélées corrélé au statu matériel il en découle une dépréciation et parfois un dénigrement de ce corps de métier.

Cette situation est pour L'UPR intolérable et impose une révision urgente du statut de l'artiste principalement en instaurant.

Le « statut de créateur » au terme de conditions suivantes :

- métiers du spectacle :
Artiste ayant justifié depuis 3 ans d'une activité artistique en représentation ou répétition pendant la moitié de l'année.
- arts plastiques :
Artistes ayant justifié pendant 3 ans de suite d'une exposition annuelle avec 50% de nouvelles œuvres.

- Ecrivains :

Ayant édité au moins 5 ouvrages et cumulé 10.000 exemplaires vendus et éditant un ouvrage tous les deux ans.

Les bénéficiaires de ce statut recevront un salaire mensuel de trois fois de SMIG sur la moitié de l'année.

Financé par la retenue de 15% opérée à la source des contrats de droits de vente des œuvres et par les caisses des droits d'autres.

L'UPR propose de :

Le numérique : un support culturel à définir

Le développement du numérique comme en support culturel largement utilisé particulièrement pour véhiculer le téléchargement appelle, l'instauration d'une législation régulatrice pensée et mise en place en concertation avec les différentes parties impliquées, créateurs, éditeurs, intermédiaire et consommateurs.

- contourner l'exiguïté du marché du livre par une large diffusion internationale à travers une association des éditeurs tunisiens.
- Associer les écrivains tunisiens à toutes les opérations de promotion touristiques à l'étranger.
- Inciter les médias à consacrer davantage d'espace aux heures de grande écoute à l'actualité livresque.
- Consolider le réseau de distributeur local et centraliser les commandes dans l'association des éditeurs.
- Ecourter les délais d'édition
- Unifier les rémunérations des auteurs à 15% perçus d'avance et en espèce.
- Compresser les coûts de l'édition en intensifiant le recours au papier recyclé.

- Promouvoir la lecture au sein des établissements scolaires à travers des bibliothèques régulièrement fourniers.
- Sensibiliser les familles à l'intérêt de la lecture.

Le théâtre : miroir de la vie

Le théâtre a longtemps été un secteur virant quasi-exclusivement des subventions conditionnées de l'Etat.



L'UPR propose de :

- suspendre le précédé de visa auquel sont soumis les pièces de théâtre après visualisation de la commission d'orientation.
 - Affranchir les subventions de toute condition d'attribution.
 - Généraliser la subvention à tous les troupes professionnelles et de soumettre celles des troupes amateurs à un comité d'experts élus par leurs paires à parité de professionnels et d'amateurs.
 - Porter la subvention à 70% du coût de la pièce plafonné à 100 mille dinars.
- Accorder à toute pièce un budget de diffusion de 50% de son montant de subvention libérale au prorata des gouverneras visités sur la base des 26 existant.
 - Couvrir les charges promotionnelles de tous les pièces lors de leur lancement par un affichage urbain.
 - Offrir gracieusement la logistique matérielle et les salles de spectacle public.
 - Consacrer une soirée hebdomadaire à la retransmission télévisuelle sur une chaîne publique d'une pièce de théâtre.

Cinéma :

De l'image à l'économie

Le cinéma tunisien a traversé le siècle sans trouver ses marques. Toute de financement, de formation et d'une stratégie clairement ordonnée, il est resté tributaire des demis publiques et d'une assistance étrangère parcimonieuse. Il convient aujourd'hui de revoir les fondements de son financement et de sa promotion.

L'UPR propose de :

- Assurer le risque encouru pour les financiers privés après étude du dossier et de se porter garant en cas d'échec commercial.
- Assister les promoteurs pour un plan promotionnel local agressif.
- Soutenir les opérations promotionnelles à l'étranger dont le transport aérien.



- Acheter systématiquement des droits de diffusion du film dans l'année qui suit dans la télévision nationale.
- Assurer et exiger une diffusion sur tout le territoire national du film à sa sortie.
- Conditionner la diffusion du film tunisien à l'étranger à l'importation de films étrangers auprès des distributeurs étrangers.
- Développer la culture cinéphile au sein des établissements scolaires par le biais des clubs de cinéphiles.
- Suspendre toute TVA sur l'activité cinématographique nationale ou internationale en Tunisie.
- Accorder gratuitement les terrains en possession de l'Etat en vue de l'édification de salles de cinéma.
- Relever la participation de l'Etat au financement des films à 50% du budget

pour les longs métrages et 80% par les courts métrages.

- Confier à une commission de professionnels élus la décision d'avaliser le financement des films.

الإتحاد الشعبي الجمهوري



Foires culturelles

Les foires et manifestations culturelles destinées aux professionnels constituent le marché de l'art. C'est une plateforme promotionnelle aux retombées inestimables quand elles sont bien conduites.

L'UPR propose de :

- les diversifier autant que possible.
- En confier la gestion et l'organisation à des privés selon un cahier de charge bien défini.
- Y accorder des tarifs préférentiels aux exposants tunisiens de 50% moins cher.
- Organiser une au moins annuellement par secteur d'activité.

- Inviter le WONEX à un partenariat pour une foire musicale Afrique – Moyen-Orient établi en Tunisie.

Média :Soutien et véhicule de la création culturelle

Il convient d'inviter les médias à jouer pleinement leur rôle aux côtés des créateurs tunisiens. La voix de l'artiste tunisien ne saurait parvenir au public dans sa plénitude sans le soutien éclairé des médias.

L'UPR propose de :

- Ouvrir les médias nationaux publics et privés à la production artistique nationale

avec une discrimination positive assurée à hauteur de 80% de leur programmation culturelle.

- Consacrer les heurs de grandes audiences aux tunisiens.
- Couvrir l'actualité culturelle nationale sur tout le territoire tunisien.

- Eviter la discrimination esthétique de la production culturelle tunisienne.





Sécurité

L'UPR considère que le bien-être des citoyens passe par son autonomie matérielle mais aussi par son épanouissement à travers la jouissance de ses droits fondamentaux. Celui de la sécurité n'est pas des moindres.

Le rapport du tunisien avec les services de sécurité publique ont de tout temps été marqués par la crainte et la méfiance. Le ministère de l'intérieur a de tout temps été l'instrument de répression dans les mains du pouvoir. Avant de pouvoir installer une relation de confiance durable entre le tunisien et le ministère de l'intérieur, une période probatoire est nécessaire.

Elle doit-être accompagnée d'une stratégie visant à créer de nouveaux rapports de respect mutuel régis par les lois de la république.

- Déferer devant les juridictions appropriées tout fonctionnaire suspect d'avoir pratiqué des

exactions dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

- Adopter la tolérance zéro pour tout agent moyennant ses services et cherchant à extorquer des fonds.
- Prévoir un programme de remise à niveau des forces de l'ordre et l'adoption d'une formation appropriée lors des recrutements futurs.
- Investir une commission au sein de l'assemblée nationale dite « commission de l'intérieur » chargée de la mission d'inspection externe du ministère de l'intérieur, agissant sur requêtes déposées par les citoyens ou de sa propre initiative ; et pouvant convoquer pour audition le ministre de l'intérieur ou l'un des cadres, voire des agents du ministère. Ceci sera particulièrement utile pour les plaintes en rapport avec des faits immatériels et qui ne sont pas recevables par une juridiction usuelle.

Toutefois, une série d'événements récents ont focalisé l'attention des citoyens : violence dans le métro, bandes urbaines, braquages sanglants avec usage d'armes blanches, multiplication des vols par effraction. L'usage de plus en plus répandu et diversifié de substances illicites, appelle une approche à la fois préventive surtout en vue de protéger les mineurs de tout effet d'entraînement et limiter l'ampleur de ces phénomènes. Ces faits et ces phénomènes sont inquiétants et ne doivent pas être minimisés. Pour l'UPR, il faut y apporter des réponses rapides et spécifiques.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, une approche globale et transversale est nécessaire. Il faut répondre aux questions de sécurité en travaillant sur la restauration du lien social, sur les mécanismes de prévention, sur la police de proximité et sur les mesures adéquates de répressions.

Pour accroître l'efficacité des projets de prévention, il faut renforcer une approche multidimensionnelle associant, les services de la sécurité, la justice, les établissements d'enseignement et les associations culturelles, sportives et sociales.

Tous les actes d'incivilité ou de violence doivent être rapidement poursuivis sous peine de créer un sentiment d'impunité qui ne peut s'accorder avec la vision qu'a l'UPR, tant de la sécurité que de la justice. Dans certains cas, l'approche pénale doit pouvoir être écartée au profit de sanctions plus adéquates, qui vont de la médiation aux sanctions administratives.

Pour l'UPR :

La motivation des agents de l'ordre, la valorisation de leurs activités et l'amélioration de leurs conditions de vie et de rétribution sont les piliers sur lesquels il faudrait agir pour une action plus performante et efficiente.



Dynamiser les politiques de prévention

La qualité de vie, la sérénité des citoyens et la convivialité dans les espaces publics doivent être garanties par des autorités publiques. Cet objectif suppose de veiller à la réparation rapide des dégradations. L'UPR propose :

- D'augmenter et d'assurer à long terme le financement des plans stratégiques de sécurité et de prévention et de prévention existants, ainsi que d'élargir cette politique de prévention à d'autres communes ;
- De donner plus de moyens fédéraux aux communes afin qu'elles puissent faire face aux coûts (personnel et fonctionnement)

qu'engendrent la mise en œuvre des sanctions administratives communales, la médiation et l'engagement des gardiens de la paix.

- En ce qui concerne ces derniers, de leur assurer une meilleure formation, ainsi qu'un statut et un plan de carrière leur permettant de se projeter dans l'avenir.



Renforcer la police de proximité et mieux soutenir les policiers sur le terrain.

Dans ce cadre, l'UPR propose :

La police assure d'une manière générale un travail de qualité. L'évaluation de la réforme des polices révèle néanmoins des éléments à améliorer.

Pour l'UPR, le rôle de la police est essentiel en matière de service public à la population, de prévention et de répression de la délinquance.

Il faut des agents disponibles pour intervenir plus rapidement lorsque se posent des problèmes sur le terrain. La police de quartier doit rester la pierre angulaire de la réforme de la police. Il faut renforcer la célérité d'action, l'efficacité et l'autorité des unités locales.

- D'augmenter les ressources humaines, matérielles et techniques, d'améliorer le déploiement des unités et leurs mobilités ;
- De favoriser qualitativement un meilleur recrutement, notamment en encourageant une plus grande diversité dans les services de police.
- D'améliorer la formation initiale et continue des agents de sécurité, notamment en matière d'accueil des victimes et de suivi de leurs plaintes, mais aussi en matière de déontologie.
- De rendre plus adéquate la répartition des tâches entre la police et la justice afin de décharger les policiers des tâches

administratives superflues et de les confier à du personnel non policier.

